



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ.  
2020



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement  
Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

# sommaire

<b>1</b>	<b>UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE</b>	P. 6
	• Fonctionnement	P. 6
	• Compétences et territoire	P. 7
	• L'équipe	P. 8
	• Les budgets	
<b>2</b>	<b>PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION</b>	
	• Urbanisme	P. 16
	• Astreinte hydraulique	P. 18
	• Le système de télégestion	P. 19
	• Des travaux de lutte contre les inondations	P. 21
	• Des projets en cours	P. 22
	• Un patrimoine d'ouvrages à exploiter	P. 23
<b>3</b>	<b>RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS</b>	
	• Des enjeux ambitieux	P. 26
	• Une gestion raisonnée des espaces verts	P. 27
<b>4</b>	<b>AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES</b>	
	• Une station de dépollutions des eaux usées performantes	P. 30
	• Gestion des boues	P. 34
	• Un réseau d'assainissement en bon état, accessible, respectant le séparatif et géré de façon patrimoniale	P. 35
<b>5</b>	<b>DES VALEURS ANCRÉES</b>	
	• L'humain	P. 48
	• La réactivité comme mot d'ordre	P. 50
	• Le droit, partie intégrante de chaque métier	P. 52
	• L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique	P. 53
<b>6</b>	<b>DES INDICATEURS POUR ÉVALUER</b>	P. 56
<b>7</b>	<b>LEXIQUE</b>	P. 68
<b>8</b>	<b>ANNEXES</b>	P. 72

# ECO



2020 aura décidément été une année bien particulière.

Parce que j'ai eu l'honneur, en septembre 2020, d'être élu à la présidence du SIAH, reprenant ainsi le flambeau tenu avec

succès par Guy MESSAGER pendant près de 20 ans. J'ai la chance d'être entouré d'une équipe de vice-présidents impliqués avec qui, dans la diversité et le respect des points de vue et des convictions politiques individuelles, nous poursuivons avec une grande motivation l'œuvre de nos prédécesseurs.

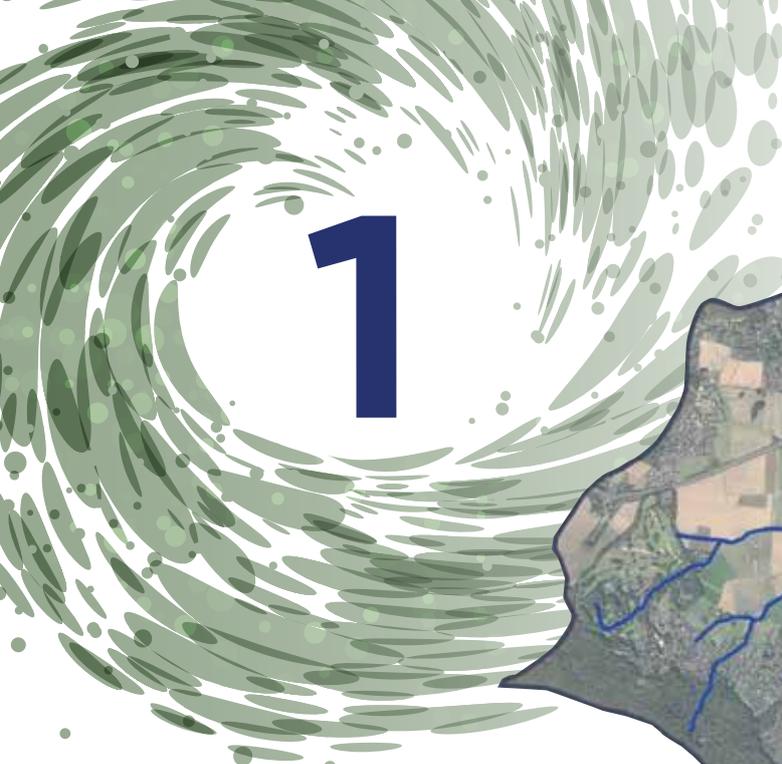
Les projets du SIAH sont passionnants et les politiques de l'Eau et de l'assainissement élaborées sur le bassin versant des rivières du Croult et du Petit Rosne, doivent générer un consensus entre l'ensemble des acteurs, élus, habitants et institutions, visant à restaurer des milieux aquatiques superficiels trop souvent délaissés voire détruits par le passé.

Enfin parce que cette année aura éprouvé largement la robustesse des organisations du travail, dans les entreprises comme dans les collectivités locales. Au SIAH comme ailleurs, il a ainsi fallu s'adapter en permanence pour maintenir la continuité de service que nous vous devons à chaque instant. Et force est de constater que, dans un contexte organisationnel complexifié par les récentes prises de compétence du SIAH, par la poursuite de gros chantiers tels que l'extension de notre station de dépollution des eaux usées, la structure a tenu bon !

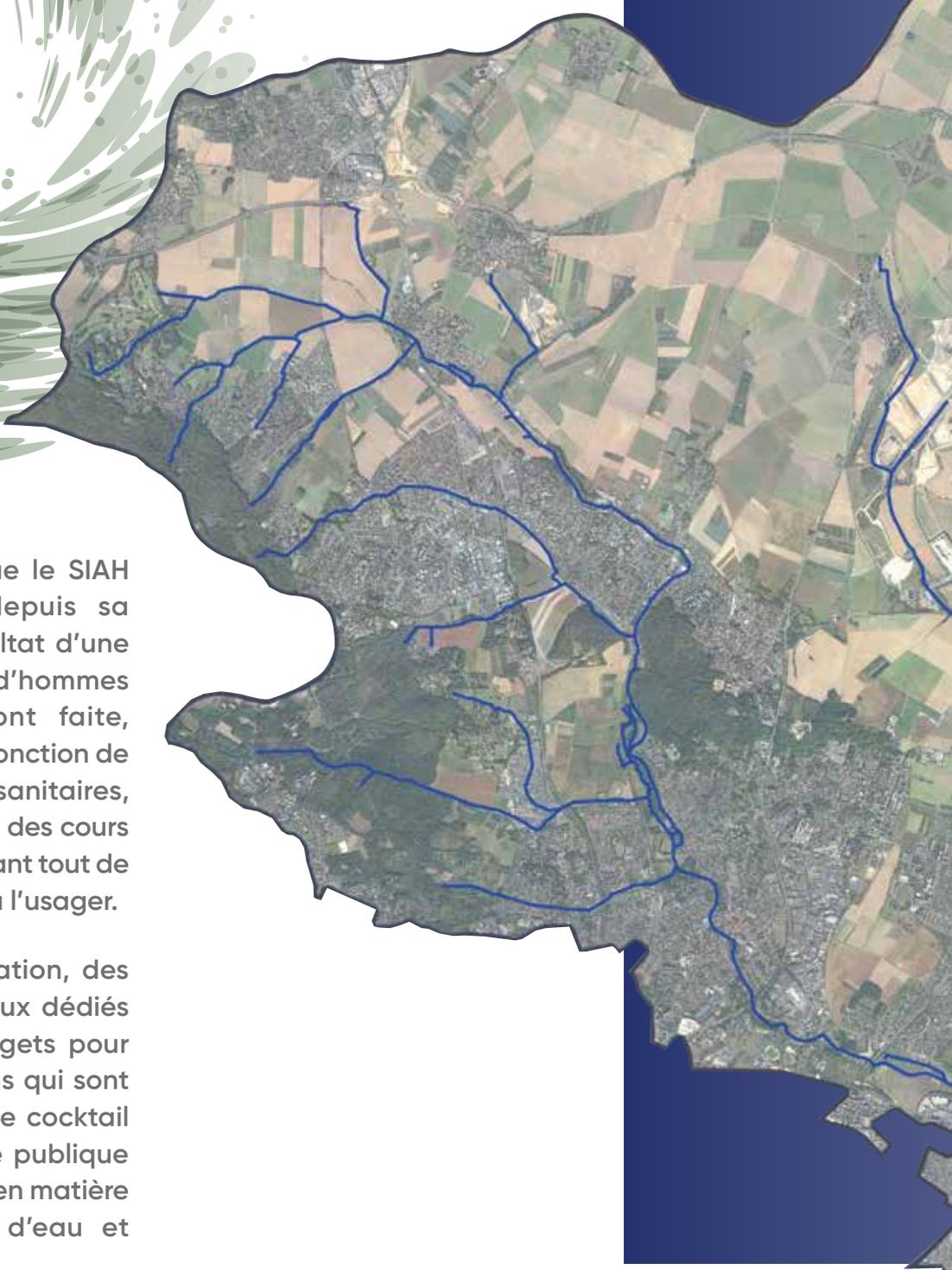
Je remercie vivement et sincèrement l'ensemble des agents du SIAH qui ont réussi ce tour de force, à votre service, et je vous invite à prendre connaissance des actions menées pendant cette année 2020.

Bonne lecture !

Benoit JIMENEZ  
Président du SIAH,  
Maire de Garges-lès-Gonesse



# 1



Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'usager.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.



# UNE ÉQUIPE,



UN TERRITOIRE

# A FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par semestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH. Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc. Le Comité se réunit en moyenne une fois par trimestre.

## ■ Le Président et le Bureau syndical

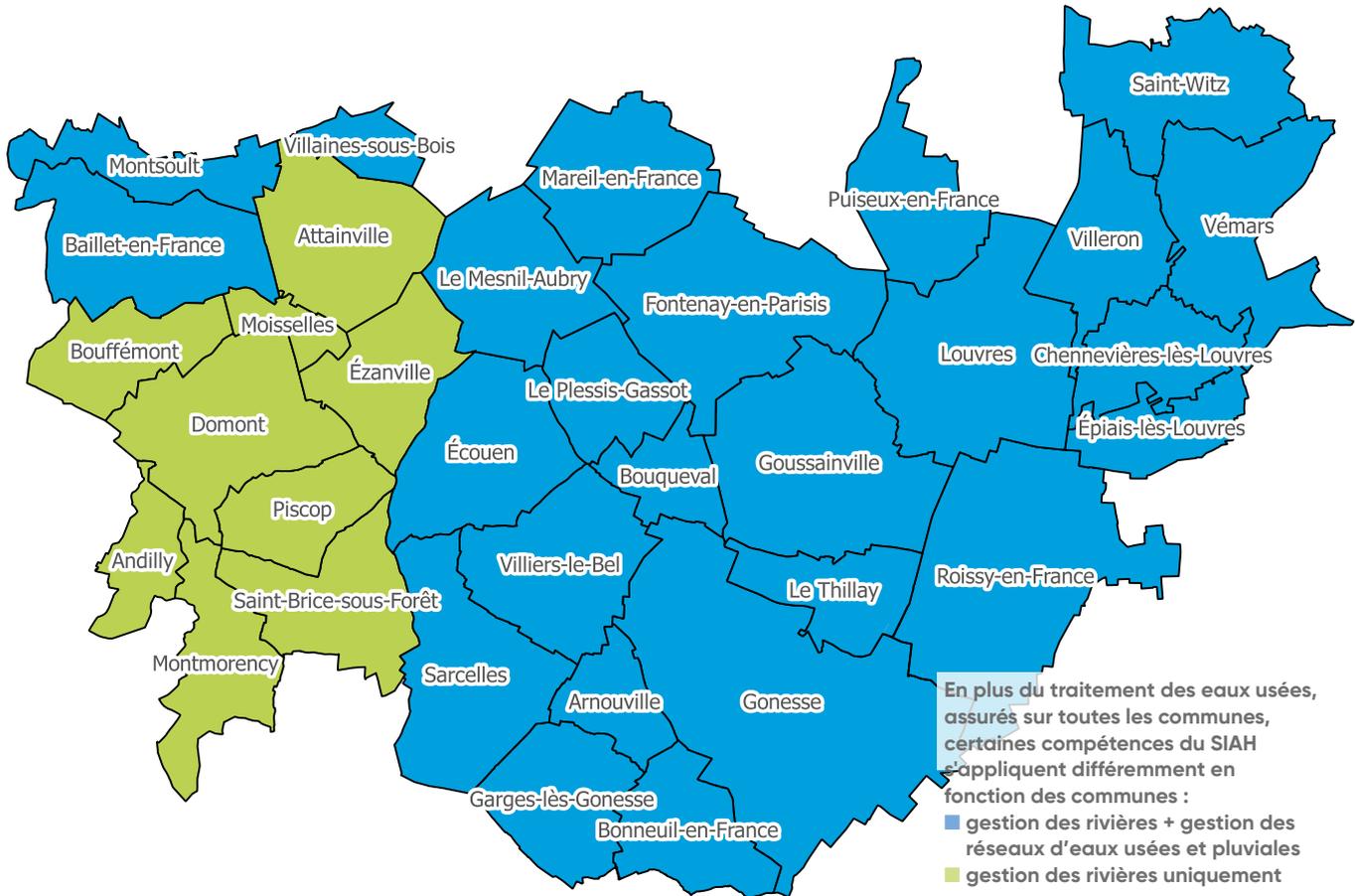
Le président et le Bureau du syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.

# B COMPÉTENCES ET TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH. C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et PRévention des Inondations). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il a également accru ses compétences en proposant aux communes et établissements publics à fiscalité propre, de devenir le dépositaire

de la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales. C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SIAH exerce cette compétence « collecte » sur 22 communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Par ailleurs, le SIAH a continué, en 2020, en parallèle de la gestion des 22 réseaux transférés, à exploiter les réseaux d'assainissement de plusieurs communes par voie conventionnelle (Baillet-en-France, Gonesse, Mareil-en-France, Montsault, Villaines-sous-Bois).



## C

## L'ÉQUIPE

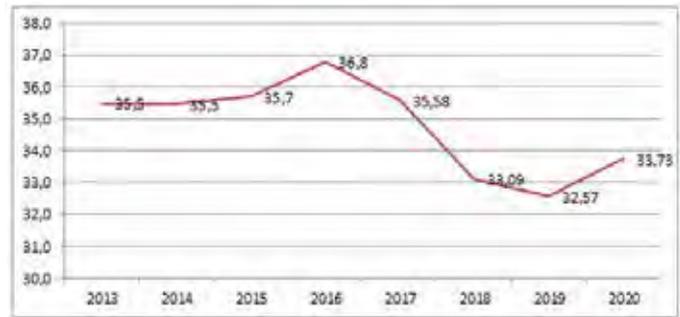
L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2020, de 52 agents, 28 hommes et 24 femmes qui possèdent des métiers très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques. La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration - ressources et technique.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

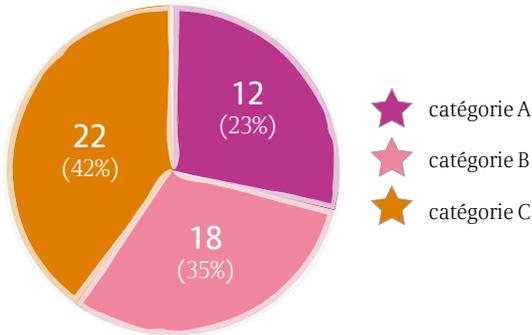
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de non-titulaires	8	7	12	9	7	11	19	17
Nombre de titulaires	28	29	27	29	33	31	34	35
Total	36	36	39	38	40	42	53	52
% de titulaires	78%	81%	69%	76%	83%	74%	64%	65%



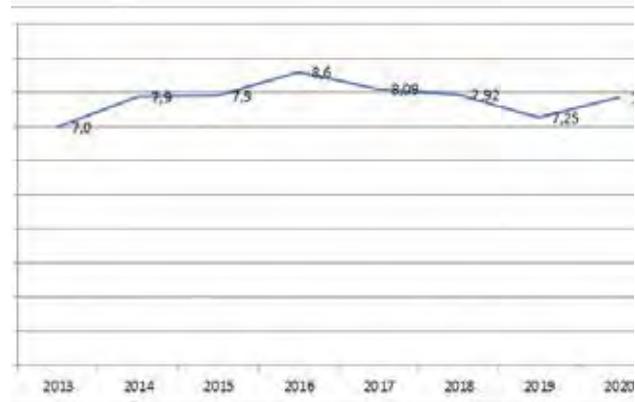
## Moyenne d'âge



## Répartition du personnel par emploi



## Ancienneté moyenne



# D

## LES BUDGETS

LE SIAH POSSÈDE QUATRE BUDGETS : **1** le budget principal « eaux pluviales – GÉMAPI », **2** le budget annexe « eaux usées – ASSAINISSEMENT », **3** le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT en délégation de service public (nouveau en 2019) et **4** le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

### ■ BUDGET EAUX PLUVIALES

#### – GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le budget eaux pluviales – GÉMAPI a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les centimes syndicaux. Le montant des centimes syndicaux et les participations des communes fiscalisées augmentent chaque année de 1% pour assurer le fonctionnement et les investissements nécessaires à la gestion de ces compétences. Depuis 2017, les dépenses de personnel et les frais de structures et communication sont supportées par le budget eaux pluviales – GÉMAPI. Par conséquent, la refacturation (produits des services) augmente fortement en 2017.

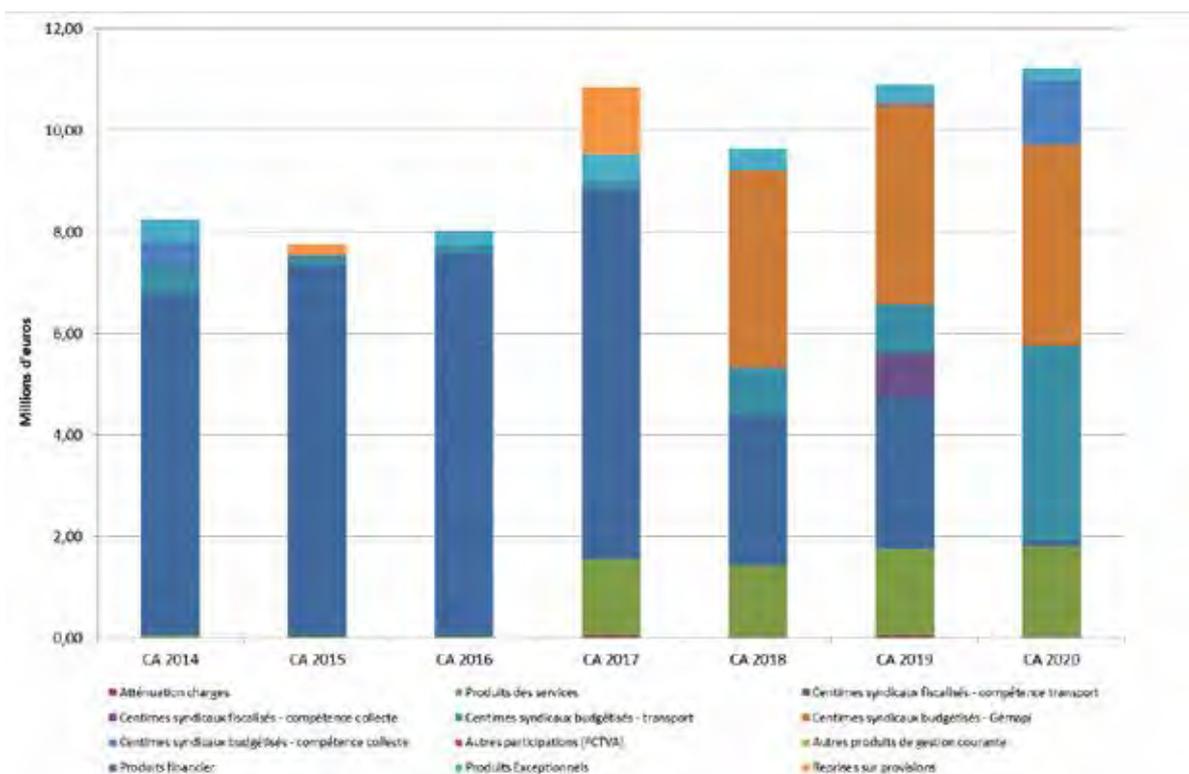
La compétence collecte des eaux pluviales est reprise par le SIAH, en 2019 pour 19 communes et en 2020 pour 3 communes de plus.

En d'autres termes, à partir de 2019, le budget eaux pluviales – gémapi couvre les compétences suivantes :

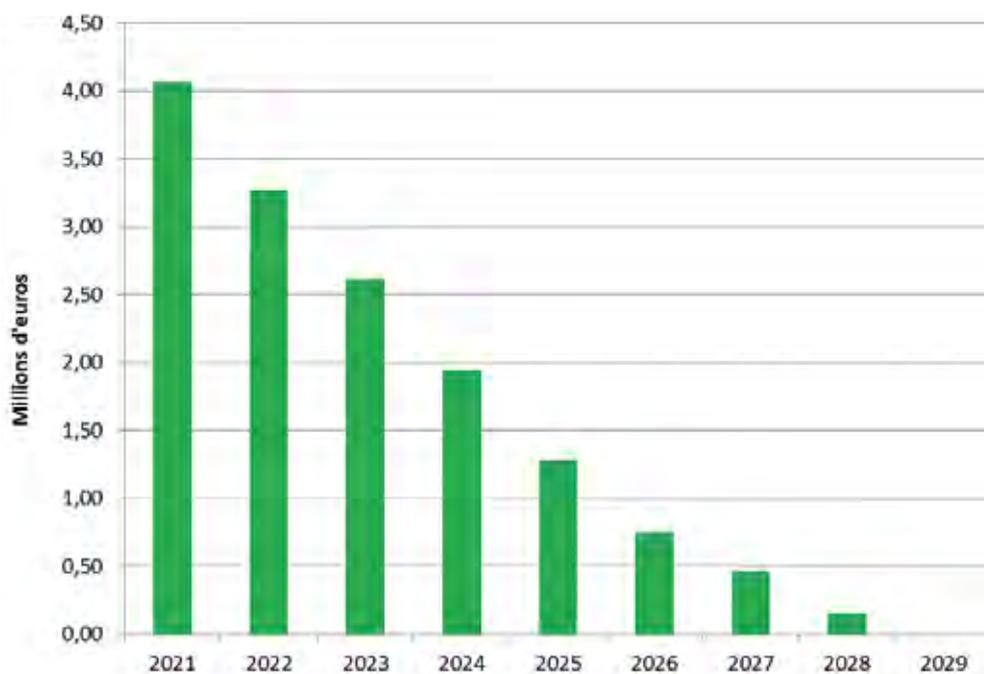
- La Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- La compétence intercommunale de Transport des eaux pluviales
- La compétence Collecte pour 19 communes des eaux pluviales



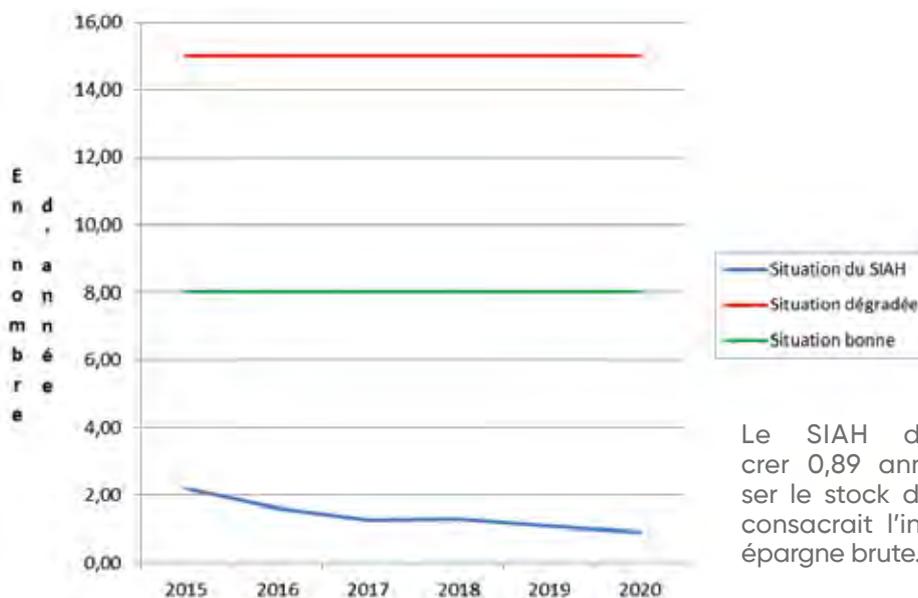
Recettes de fonctionnement  
Montant total = 11 225 980,26 €



Capital restant dû au 01/01/2021 = 4 064 090,39 €



## Capacité de désendettement



Le SIAH devrait consacrer 0,89 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

## D LES BUDGETS

### ■ BUDGET EAUX USEES – ASSAINISSEMENT

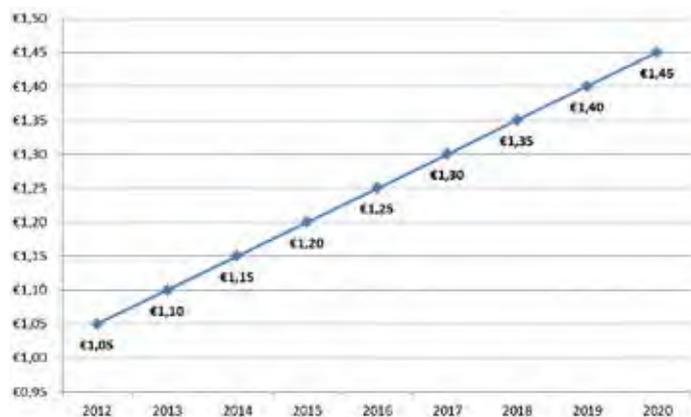
A partir de 2019, le budget eaux usées-assainissement gère les compétences suivantes :

- Transport eaux usées.
- Collecte eaux usées pour 14 communes ayant transférées leur compétence.

Le budget eaux usées – assainissement est principalement financé par la redevance intercommunale d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

En 2020, ce budget intègre les dépenses et recettes du budget eaux usées assainissement en délégation de service public, ainsi que 3 nouvelles collectivités qui ont transféré leurs compétences « collecte ».

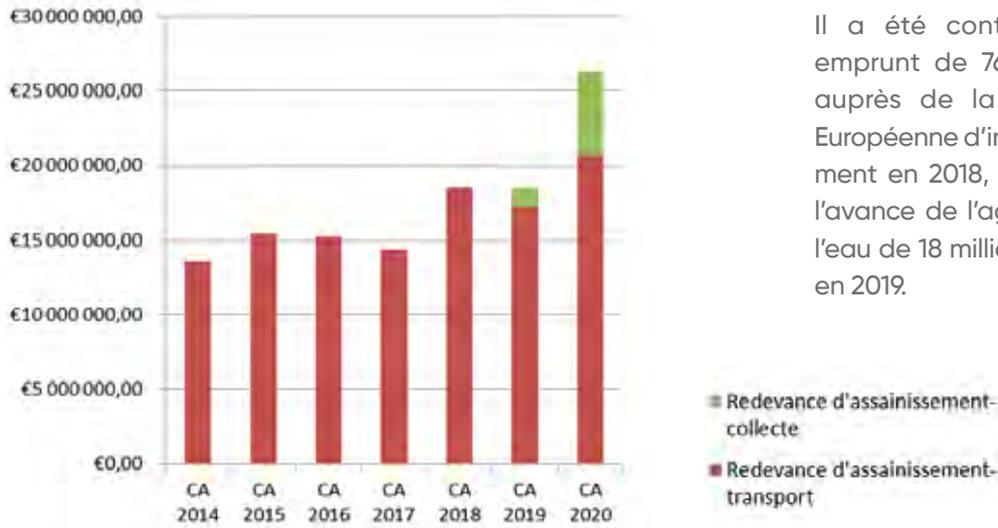
### Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m<sup>3</sup> d'eau potable facturé)



Par ailleurs, pour ce qui est du transfert de la compétence Collecte – eaux usées – assainissement pour 22 communes, le SIAH a maintenu les tarifs de la redevance collecte appliqués par chaque commune.

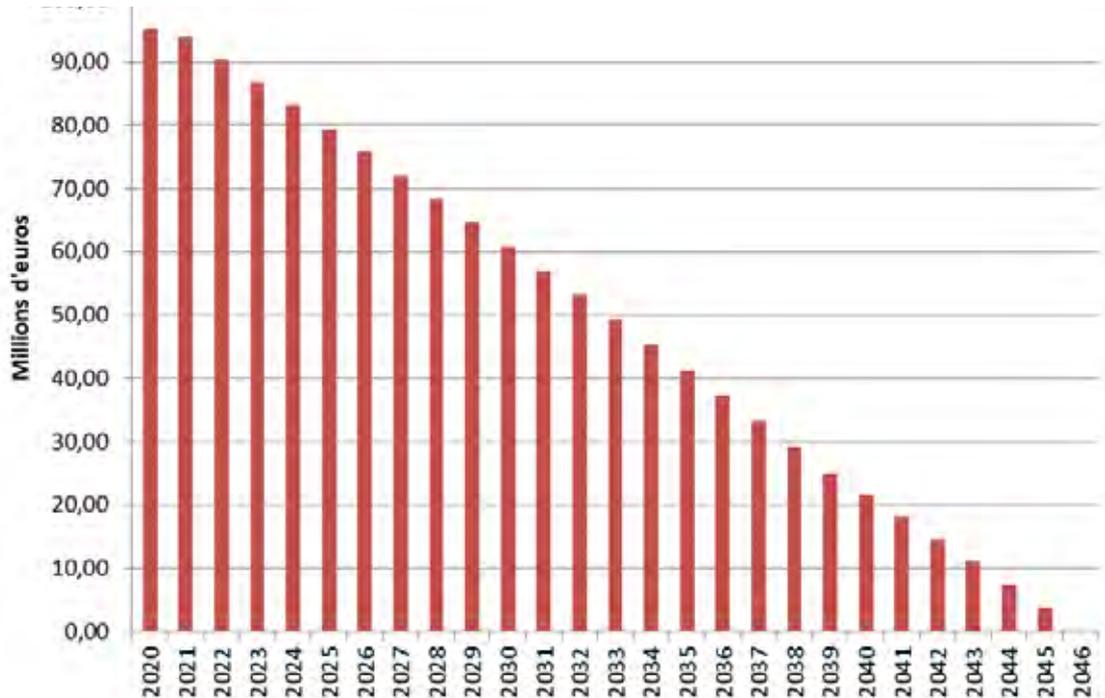


Redevance intercommunale d'assainissement  
montant total 2020 : 26 321 644,11 €

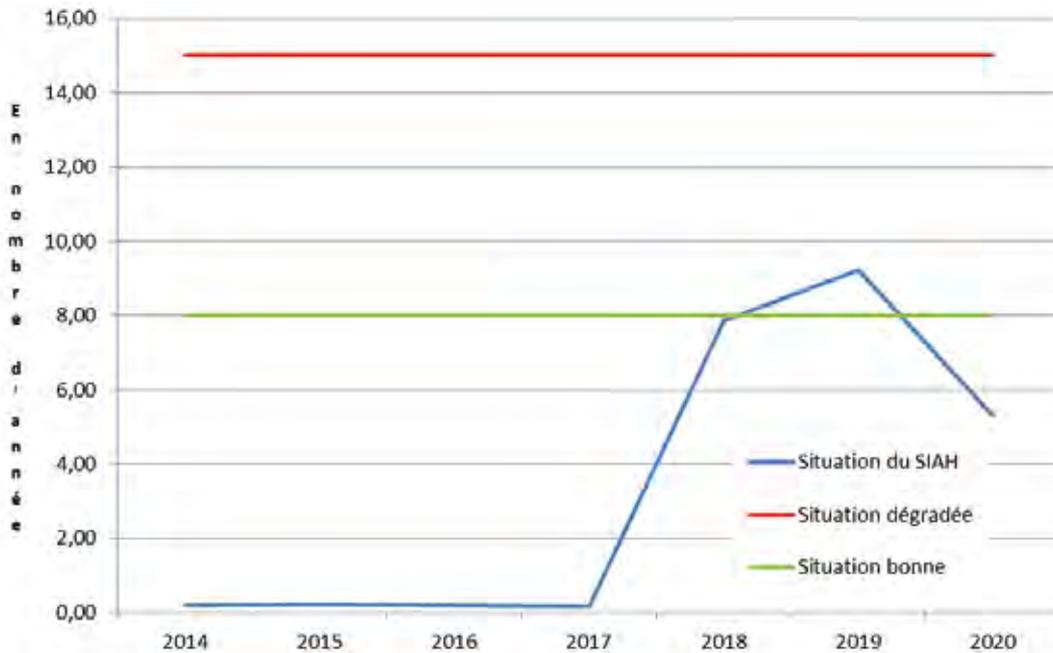


Il a été contacté un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d'investissement en 2018, ainsi que l'avance de l'agence de l'eau de 18 millions reçue en 2019.

Profil d'extinction de la dette  
Capital restant dû au 01/01/2021 = 97 312 492,35 €



## Capacité de désendettement



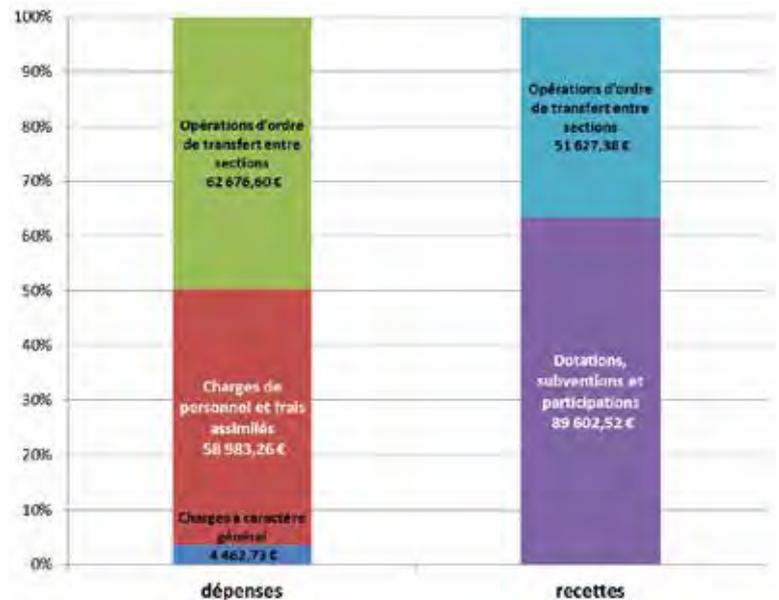
Avec le nouvel emprunt de la banque européenne d'investissement, le ratio du SIAH reste correct puisqu'il passe à 5,31 années ce qui est inférieur au seuil critique.

## D LES BUDGETS

### ■ BUDGET EAUX USEES – ASSAINISSEMENT en DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

A partir de 2019, le budget eaux usées-assainissement en délégation de service public gère la compétence de Collecte eaux usées pour 5 communes ayant transférées leur compétence. Pour l'année 2020, les dépenses et recettes de ce budget sont intégrées dans le budget eaux usées assainissement.

### CA 2020 – SAGE Section de fonctionnement

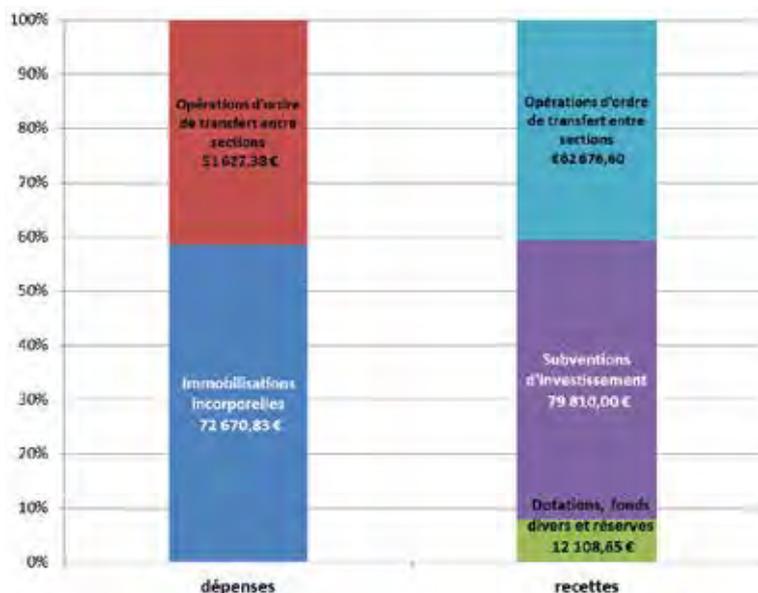


## ■ BUDGET SAGE

Le budget SAGE concerne le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Engchien-Veille Mer et rassemblant trois structures, le Conseil Général de la Seine St Denis, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Région d'Engchien, et le SIAH.

Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce Schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) (commissions thématiques, bureau) et qui assure le suivi des phases importante de l'élaboration du SAGE avec le bureau d'études, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.

## CA 2020 SAGE – Section d'investissement





# 2

Chaque année, les inondations se rappellent à notre « bon » souvenir en de nombreux endroits de France. Parce que le risque zéro n'existe pas en matière de protection contre les inondations, le territoire des rivières du Croult et du Petit Rosne n'est pas exempt de ces risques.

Bien que de nombreux ouvrages de rétention et leur gestion performante en temps réel par les services d'astreinte du SIAH minimisent largement les risques, la culture du risque chez chaque habitant doit être préservée pour garder en tête à tout prix qu'une rivière peut être dangereuse, tout particulièrement lorsqu'on ne la voit plus depuis des décennies parce qu'on l'a enterrée pour des questions sanitaires la plupart du temps. Les actions de restauration et de réouverture de rivières menées par le SIAH ont aussi cette vocation-là.



# PRÉVENIR ET GÉRER L



E RISQUE INONDATION

Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de la gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2020 des avis sur les PLU des communes de Domont, Villiers-le-Bel Le Bourget (qui n'adhère pas au SIAH mais dont une partie des eaux de ruissellement rejoint le territoire du SIAH).

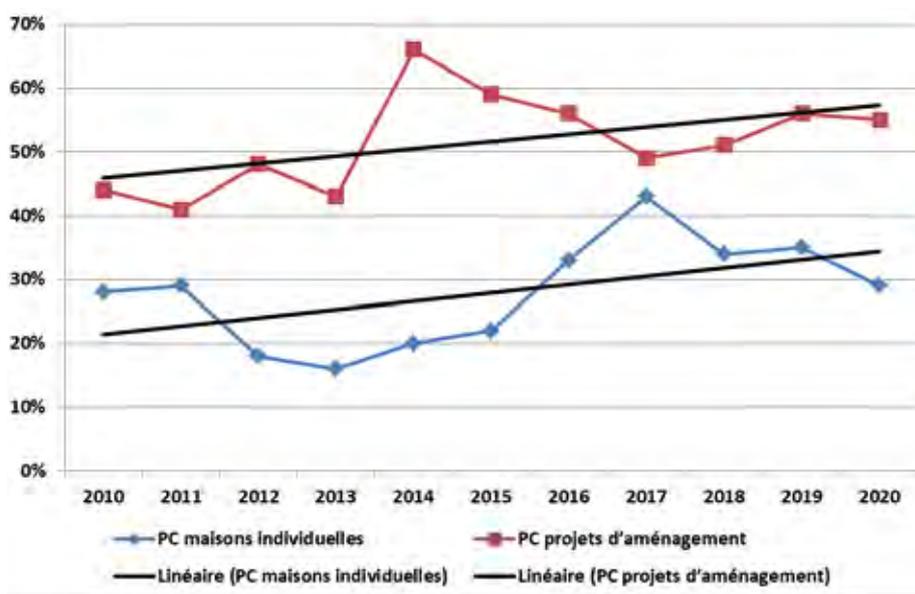
Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communautés de Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.

### ■ UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Chaque pétitionnaire imperméabilisant le sol a une responsabilité sur l'impact de ces eaux supplémentaires qui ruissellent vers l'aval. C'est pourquoi, au travers de son règlement d'assainissement, le SIAH prescrit, notamment, des ouvrages de rétention des eaux pluviales à la parcelle dont les volumes, cumulés à l'échelle du territoire du SIAH, contribuent fortement à écrêter les crues, particulièrement en fond de vallée.



Evolutions constatées depuis 10 ans





### ■ AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2004 à fin 2020 environ 286 982 m<sup>3</sup> de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau ci-après représente les volumes prescrits depuis l'année 2011.

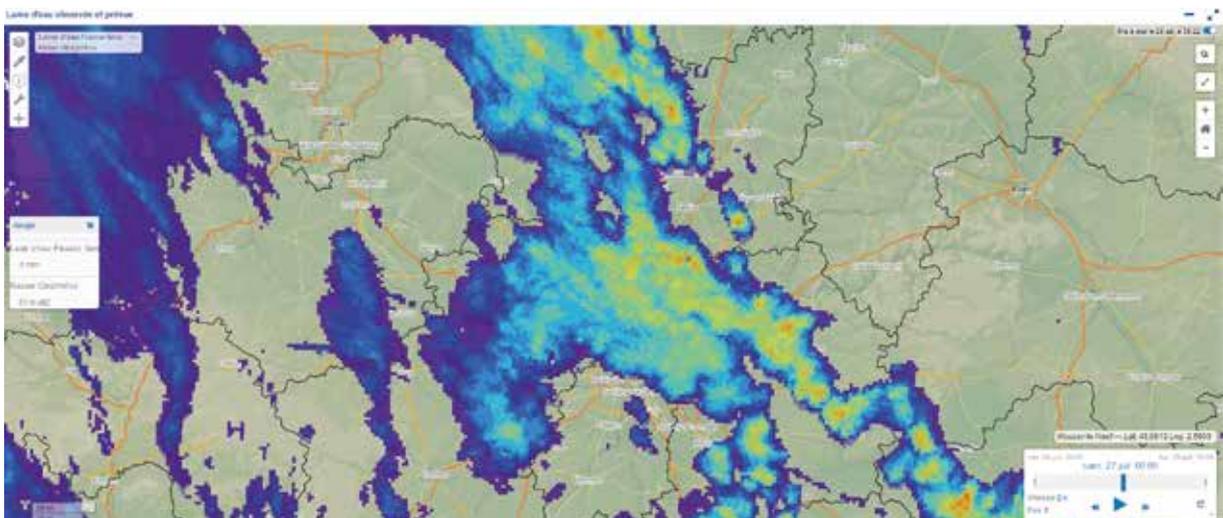


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maisons individuelles en m <sup>3</sup> prescrits	445	10313	231	331	336	326	370	367	403	400
Projets d'aménagement en m <sup>3</sup> prescrits	7 157	3 148	7 620	16 085	9 086	9 739	19 138	39 636	28 148	14 836

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Le SIAH peut, dans cette optique, bénéficier, par un marché public attribué à Météo-France en 2019, d'une vision en temps réel des pluies tombant sur chaque point du territoire, via des données fournies par des radars et par des pluviomètres. Ces outils permettent également aux techniciens en charge de l'astreinte d'avoir une prévision des pluies à venir et donc d'anticiper d'éventuels choix de gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



Capture d'écran du logiciel de suivi et de contrôle des bassins de retenue

### ■ PRINCIPE DE LA TÉLÉGESTION :

Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à

plusieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne amovible installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus en aval.

Bassin de retenue du Val le Roy à Bouqueval après l'orage

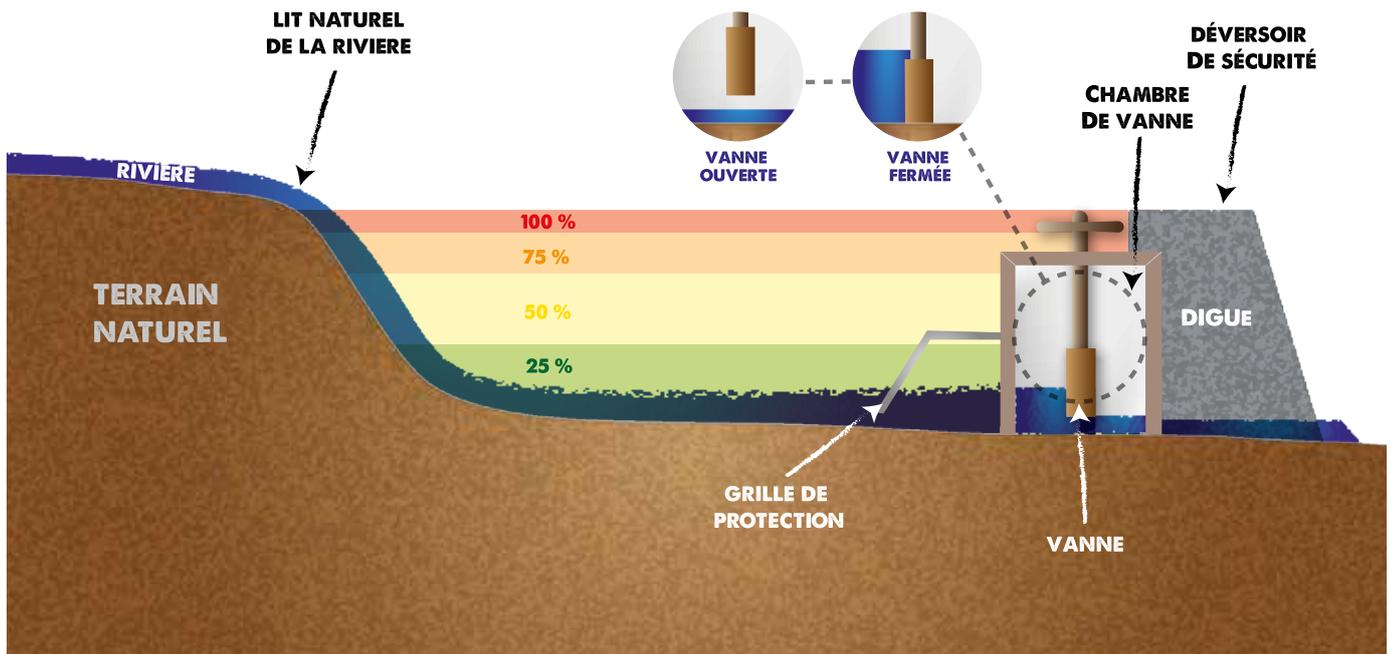


La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue.

C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins le long de son réseau hydrographique que le SIAH

contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire. De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.



## MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 7 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Croult et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

# DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La lutte contre les inondations de nos jours, sur le territoire du SIAH, est un mélange complexe d'actions sur les réseaux d'eaux pluviales et sur les rivières.

La stratégie mise en place depuis plusieurs années par le SIAH pour limiter ce risque dans le centre de Vémars l'illustre bien. C'est ainsi que le SIAH a renforcé, en 2020, suite à une étude hydraulique globale à l'échelle non seulement de la commune mais de l'ensemble du bassin versant amont du ru de la Michette en amont de Vémars, le collecteur de transport des eaux pluviales qui traverse le centre de Vémars.

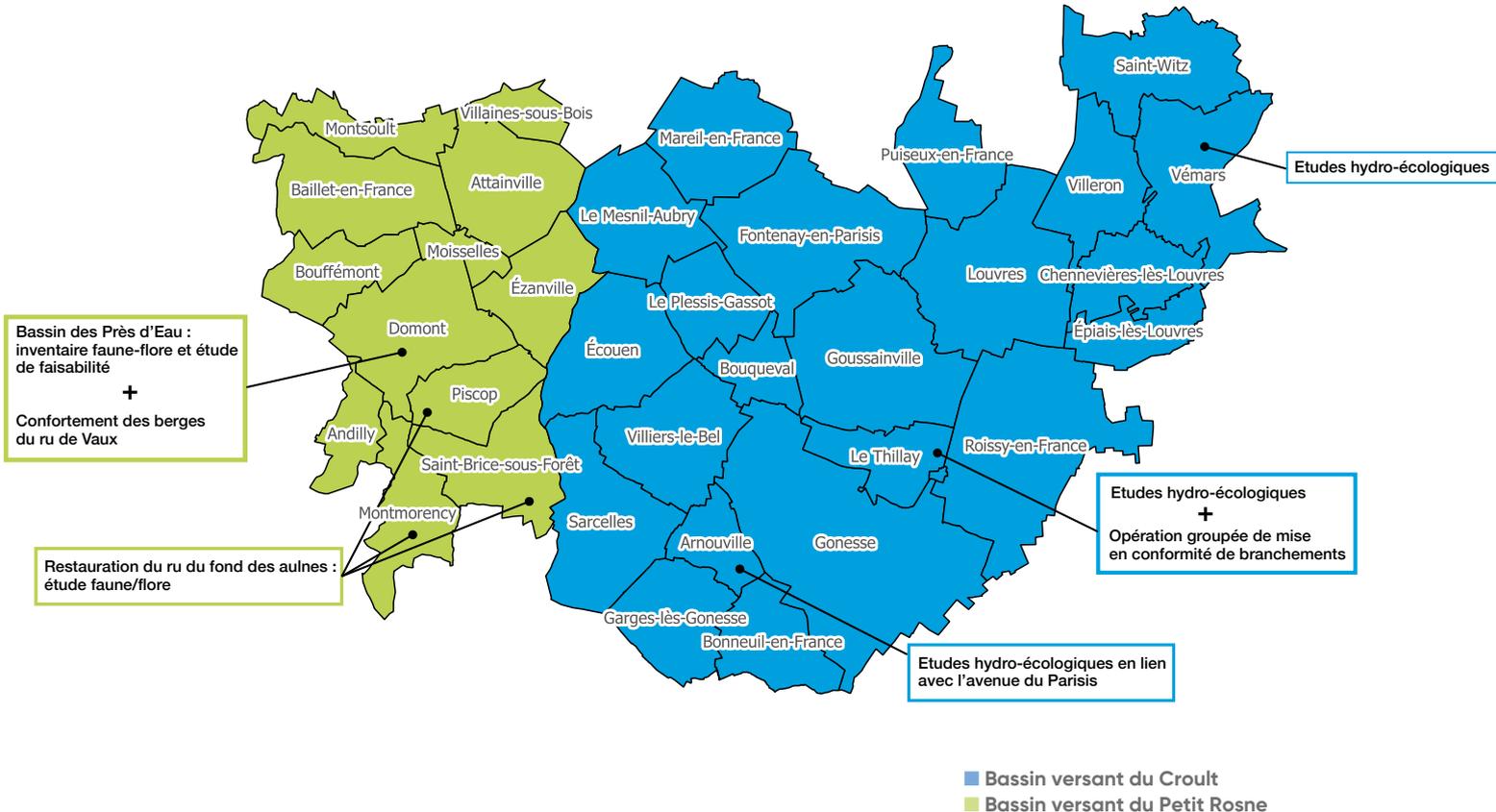
Pour autant, afin qu'une telle opération, qui a consisté à redimensionner 93 mètres de canalisations ne crée

pas de désordre à l'aval, le SIAH étudie actuellement, en partenariat notamment avec les communes de Vémars et Saint-Witz, la réalisation de zones d'expansion de crue à l'amont de Vémars sur les rus qui convergent vers le centre de Vémars, créant régulièrement des coulées de boues ou autres désordres hydrauliques.

C'est cette complémentarité d'actions qui permettra, dans les meilleurs délais compte tenu des contraintes techniques et foncières de ces projets, de baisser significativement et durablement la fréquence des inondations dans le centre de Vémars.



## Principales études en cours

**Acquisitions foncières**

Dans le cadre de la préparation de ses projets, que ce soient des projets hydro-écologiques de renaturation de cours d'eau ou des projets en lien avec les réseaux d'usées et d'eaux pluviales, le SIAH mène une politique foncière rigoureuse, préalable indispensable à la bonne tenue de ces projets. En 2020, le SIAH a acquis plus de 6080 m<sup>2</sup> de terrain répartis sur la commune d'Écouen

# UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

En 2020, les bassins de rétention du Vignois à Gonesse ont été équipés d'un système de télésurveillance permettant de suivre en temps réel le niveau de remplissage des bassins.

Une des vannes hydrauliques du SIAH



# 3

Une fois les milieux humides restaurés, le SIAH s'attache aujourd'hui à suivre très attentivement comment vivent les milieux ainsi restaurés.

Inventaires naturalistes annuels, passages fréquents sur le site des spécialistes du SIAH en matière de d'espèces végétales et animales, sont autant de démarches engagées par le SIAH, pour une meilleure compréhension des écosystèmes et mieux faire partager avec les usagers de ces sites, la vie qui s'y abrite.



## RESTAURER ET PRÉSERVER

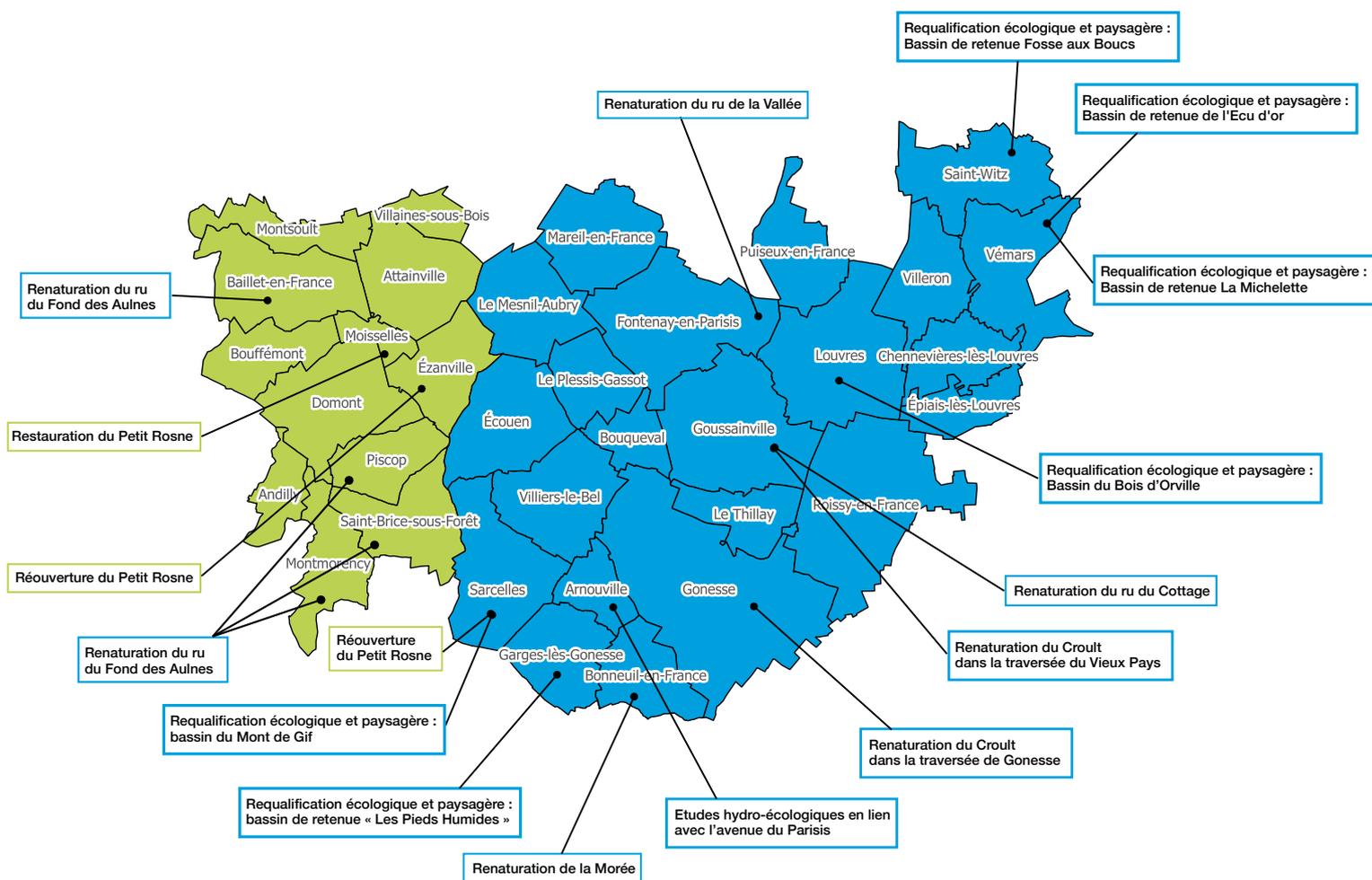


R LES MILIEUX AQUATIQUES

# A

# DES ENJEUX AMBITIEUX

L'atteinte des objectifs de qualité des cours d'eau imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) passe nécessairement par la réouverture et la restauration du plus long linéaire possible, de manière à redonner aux rivières des capacités d'autoépuration et d'accueillir des écosystèmes écologiques complets et pérennes.



En 2020, diverses opérations d'entretien ont été réalisées sur les cours d'eau, à savoir :

- 14 400 mètres linéaire de berges ont été fauchés de manière sélective,
- 520 mètre de berges ont été élagués sélectivement,
- 200 mètres linéaire de pousses de génie végétal ont été entretenus,
- 448 heures de nettoyage de grilles,
- 94 heures de ramassage de déchets.

Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. En effet, en fonction de l'intérêt écologique du bassin, celui-ci va subir un fauchage écologique ou classique. La fauche écologique, dite tardive, est une fauche qui s'effectue en automne afin de laisser le temps à la biodiversité de se renouveler. Le SIAH réalise également l'entretien des bassins des communes qui lui en ont confié la gestion dans le cadre de conventions d'entretien. En 2020, 439 954 m<sup>2</sup> d'espaces verts ont été fauchés soit 44 ha.





# 4

Le SIAH a fortement œuvré en 2020 pour faciliter, par des accords notamment avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la mise en conformité des branchements d'assainissement par les propriétaires d'habitations qui ne respectent pas le caractère séparatif des réseaux.

Supprimer les rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales qui in fine se rejettent dans nos rivières, est crucial pour la qualité de nos rivières et la diversité des espèces qui y vivent !



# AGIR CONTRE LA POLL



LUTION DES RIVIÈRES

# A

# UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTE

En 2020, la station de dépollution a reçu 19 588 840 m<sup>3</sup> d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 52 891 m<sup>3</sup> d'eaux usées (soit 95 % de son débit nominal qui est de 55 500 m<sup>3</sup> / jour).

Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution :

	Pluviométrie* en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	By Pass 1** vers milieu naturel	By Pass 2*** vers milieu naturel	Eaux Épurées
<b>Volume annuel en m<sup>3</sup></b>	<b>678,9</b>	<b>238 410</b>	<b>19 350 436</b>	<b>0</b>	<b>2 479</b>	<b>19 347 957</b>
Moyenne mensuelle en m <sup>3</sup>	56,6	19 868	1 612 536		207	1 612 330
Minimum mensuel en m <sup>3</sup>	9,4	284	1 438 302		0	1 438 302
Maximum mensuel en m <sup>3</sup>	125,6	72 398	1 855 822		749	1 855 822

\*Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois

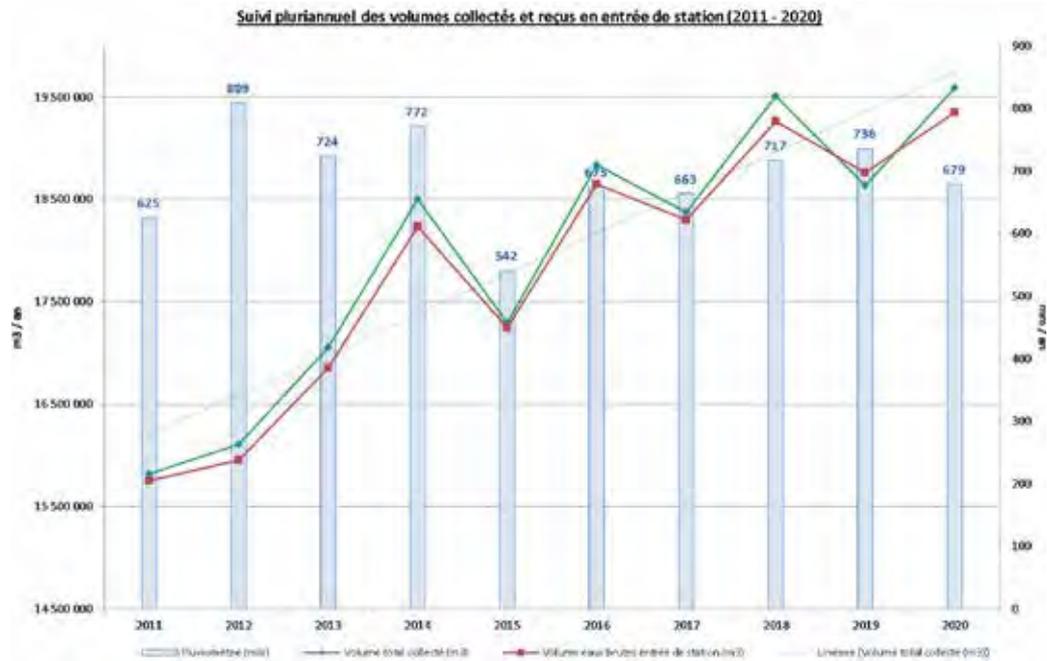
\*\*Après prétraitement

\*\*\*Après décantation primaire

<sup>1</sup> Volume moyen des jours avec déversement.

Depuis ces dix dernières années, les volumes d'eaux usées collectés par la station de dépollution sont en constante augmentation. Les débits d'eaux brutes et d'eaux traitées ont augmenté en 2020 et sont les plus élevés de ceux enregistrés au cours des 10 dernières années.





Vue sur le prochain bâtiment administratif du SIAH novembre 2020



Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m <sup>3</sup> / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO <sub>5</sub> en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	600
Moyenne 2020	<b>52 891</b>	<b>38 528</b>	<b>16 743</b>	<b>17 962</b>	<b>3 387</b>	<b>346</b>
Fraction 2020/nominal	<b>95%</b>	<b>95%</b>	<b>102%</b>	<b>87%</b>	<b>80%</b>	<b>58%</b>
Moyenne 2019	50 962	35 567	16 143	16 939	3 155	361
Évolution 2019/Nominal	<b>92%</b>	<b>88%</b>	<b>98%</b>	<b>82%</b>	<b>75%</b>	<b>60%</b>

En 2020, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 301 666 équivalents habitants (ce qui équivaut à la capacité nominale qui est de 300 000 équivalents habitants), en augmentation par rapport à 2019 (283 323 EH).

**Travaux sur le bâtiment du traitement biologique novembre 2020**



Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NH <sub>4</sub>	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2020 (en mg / l)	<b>33,92</b>	<b>3,45</b>	<b>5,36</b>	<b>8,84</b>	<b>11,06</b>	<b>15,42</b>	<b>0,32</b>
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	pas de norme de rejet	10	10	1

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NH <sub>4</sub>	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2020	<b>95,11%</b>	<b>98,75%</b>	<b>98,20%</b>	<b>82,26%</b>	<b>78,38%</b>	<b>75,95%</b>	<b>95,14%</b>
Objectif de rendement	75%	80%	90%	80%	75%	70%	70%

Les résultats obtenus, tant en concentrations qu'en rendements, traduisent un traitement très satisfaisant de la alors même que sa capacité épuratoire a été diminuée du fait de l'arrêt de l'une des trois lignes biologiques (de juillet 2019 à septembre 2020 pour la ligne n°1 puis arrêt de la ligne n°2 à compter du mois de novembre 2020) pour les besoins des travaux d'extension.



Unité de traitement des boues en construction novembre 2020

Les boues de la station de dépollution, produites à différentes étapes du traitement des eaux, sont évacuées vers plusieurs plateformes de compostage. En 2020, 14 133 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
Seuil réglementaire à ne pas dépasser	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000
Moyenne annuelle*	<b>1,7</b>	<b>467,9</b>	<b>65,3</b>	<b>0,6</b>	<b>57,8</b>	<b>40,3</b>	<b>1 643,3</b>

(\*) Analyses mensuelles réalisées dans le cadre de l'autosurveillance de la station de dépollution par un laboratoire agréé (1 échantillon par mois).

### ■ MÉTHANISATION DES BOUES

Depuis le 4 novembre 2020, le SIAH réinjecte le biogaz produit à partir des boues de la station d'épuration, devenant ainsi la première station de dépollution du Val d'Oise à injecter du gaz vert dans le réseau de gaz de ville. Ces évolutions techniques permettent de proposer une nouvelle source d'énergie verte et inépuisable, en produisant jusqu'à 13 GWh/an de gaz vert, soit la consommation de gaz annuelle de 2 600 logements neufs chauffés au gaz ou de près de 70 bus roulant au gaz.

En complément de son aspect écologique, cette démarche permet la mise en place d'une économie circulaire. En effet, la réutilisation du biogaz, permet de limiter la consommation des matières premières ainsi que des énergies non renouvelables. Enfin, les recettes générées par la revente de cette ressource, permettront de réduire les coûts de fonctionnement de la station de dépollution, qui peuvent se montrer importants.

### ■ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) pour l'extension de la station

de dépollution a été attribué au groupement OTV (mandataire), Sources, Demathieu-Bard Construction, Eiffage Génie civil, et Lelli Architectes, et a été signé le 6 septembre 2017.

Dans la continuité de l'enquête publique menée par le SIAH du 19 novembre au 19 décembre 2010, le SIAH a été autorisé à engager les travaux par un arrêté préfectoral en date du 7 juin 2019. Les travaux ont ainsi pu démarrer par ordre de service en date du 9 juillet 2019, pour une fin prévisible en 2022.

Les travaux d'extension de la station de dépollution ont bien entendu été marqués en 2020 par la crise sanitaire liée à la COVID 19. En application des dispositions gouvernementales prises dans le cadre de cette pandémie, le chantier a été arrêté du 16 mars au 3 mai 2020. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de reprendre le chantier dans des conditions similaires à celles existantes avant cette crise (limitation des contraintes d'accueil au vu des règles de distanciation à respecter, difficultés d'approvisionnement ...) et ont donc eu un impact sur l'organisation et la planification des travaux.

Au cours de cette année 2020, les principaux travaux se sont portés sur la mise en place des réseaux, la mise en service du nouveau transformateur, la réfec-



tion et l'amélioration des ouvrages de prétraitement, de relevage et de désodorisation, le réaménagement de la salle de télégestion, la réhabilitation des dessableurs et du décanteur primaire.

En outre, les opérations de réaménagement d'une partie des bassins biologiques et des clarificateurs associés ont été achevées. Cette unité de traitement fonctionne dorénavant avec un nouveau procédé épuratoire plus efficace, appelé Hybas®. Les travaux

consacrés aux autres unités biologiques et clarificateurs associés ont démarré à la suite ainsi que la construction de nouveaux digesteurs, plus efficaces et plus compacts.

Citons également les travaux nécessaires à l'injection de biométhane dans le réseau GRDF depuis les ouvrages de digestion existants que nous avons cités en page précédente.

Enfin la construction du nouveau siège social du SIAH a démarré en mars 2020.



L'unité de méthanisation en développement  
Aout 2020

## C

## UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT LE SÉPARATIF ET GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE

### ■ EXPLOITATION

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des

réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.). En accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 22 communes adhérentes ont décidé de confier

la gestion de leurs réseaux communaux au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Ecoeu, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence «assainissement» et c'est par anticipation de cette prise de compétence que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales.

Ces interventions concernent principalement :

- visites et contrôles visuels
- curage mécanique des collecteurs
- nettoyage des bouches d'engouffrement
- traitement des déchets d'assainissement
- pompage des bacs à graisse et traitement des déchets graisseux.

## ■ INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux et communaux évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser la canalisation enterrée de l'intérieur et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon

préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant. En 2020, 202 mètres de réseaux intercommunaux d'eaux usées et 944 mètres de réseaux intercommunaux d'eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

## ■ CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2020, 30 611 mètres de canalisations d'eaux usées syndicales et 1091 mètres de canalisation d'eaux pluviales syndicales et d'ouvrages visitables ont été curés.

## ■ TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

## ■ ASTREINTE

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie 24/24H de 3 niveaux d'astreintes en fonction des situations rencontrées : une astreinte «exploitation», une astreinte «hydraulique» et une astreinte «surveillance».



■ COLLECTE

4

AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES

PRESTATIONS						
Réseau de Collecte	Curage		Inspections télévisées (m)		Petits travaux d'assainissement	Interventions d'astreinte
	EU*	EP*	EU	EP	Tout réseau	Tout réseau
<b>Arnouville</b>	3 405	0	252	0	5	99
<b>Baillet-en-France**</b>	62	62	5	34	4	9
<b>Bonneuil-en-France</b>	290	96	692	0	0	2
<b>Bouqueval</b>	0	0	73	56	2	1
<b>Chennevières-lès-Louvres</b>	255	159	0	0	0	0
<b>Ecouen</b>	0	0	10	0	7	30
<b>Epiais-lès-Louvres</b>	0	0	0	0	0	1
<b>Fontenay-en-Parisis</b>	535	0	293	297	11	2
<b>Garges-lès-Gonesse</b>	14 206	0	2 885	1 448	0	117
<b>Gonesse</b>	2 024	489	3 808	1 780	17	90
<b>Goussainville</b>	200	0	74	0	2	164
<b>Le Mesnil-Aubry</b>	690	0	676	0	0	2
<b>Le Plessis-Gassot</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Le Thillay</b>	1 228	0	258	0	10	24
<b>Louvres</b>	215	70	331	5	9	56
<b>Puiseux-en-France</b>	976	0	330	316	0	8
<b>Mareil-en-France**</b>	690	0	0	59	3	1
<b>Montsout**</b>	1 700	301	28	0	4	9
<b>Roissy-en-France</b>	0	1 009	487	306	5	1
<b>Saint-Witz</b>	0	0	183	108	6	23
<b>Sarcelles</b>	16 350	0	75	42	19	293
<b>Vaud'Herland</b>	0	0	0	0	0	1
<b>Vémars</b>	1 080	0	0	0	1	3
<b>Villaines-sous-Bois**</b>	0	0	0	0	0	1
<b>Villeron</b>	108	0	389	62	1	4
<b>Villiers-le-Bel</b>	130	0	1 619	1 644	31	114

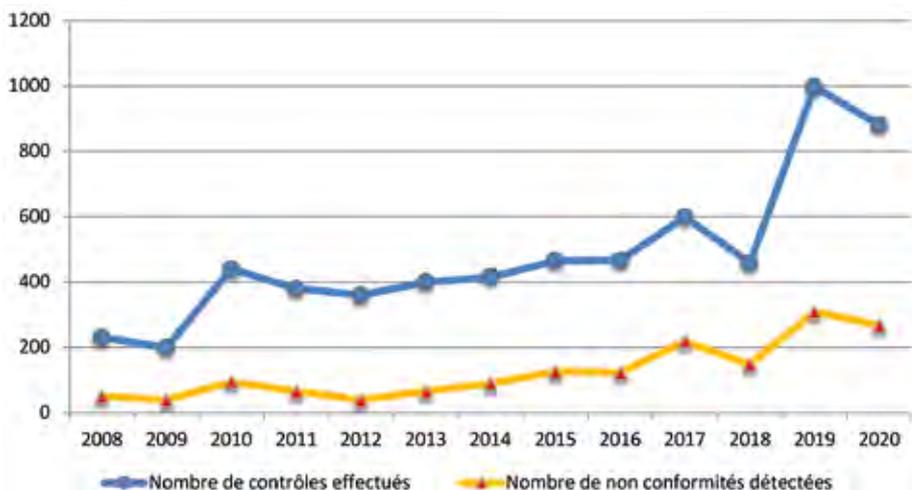
\*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux des eaux usées

\*\*Gestion par voie conventionnelle

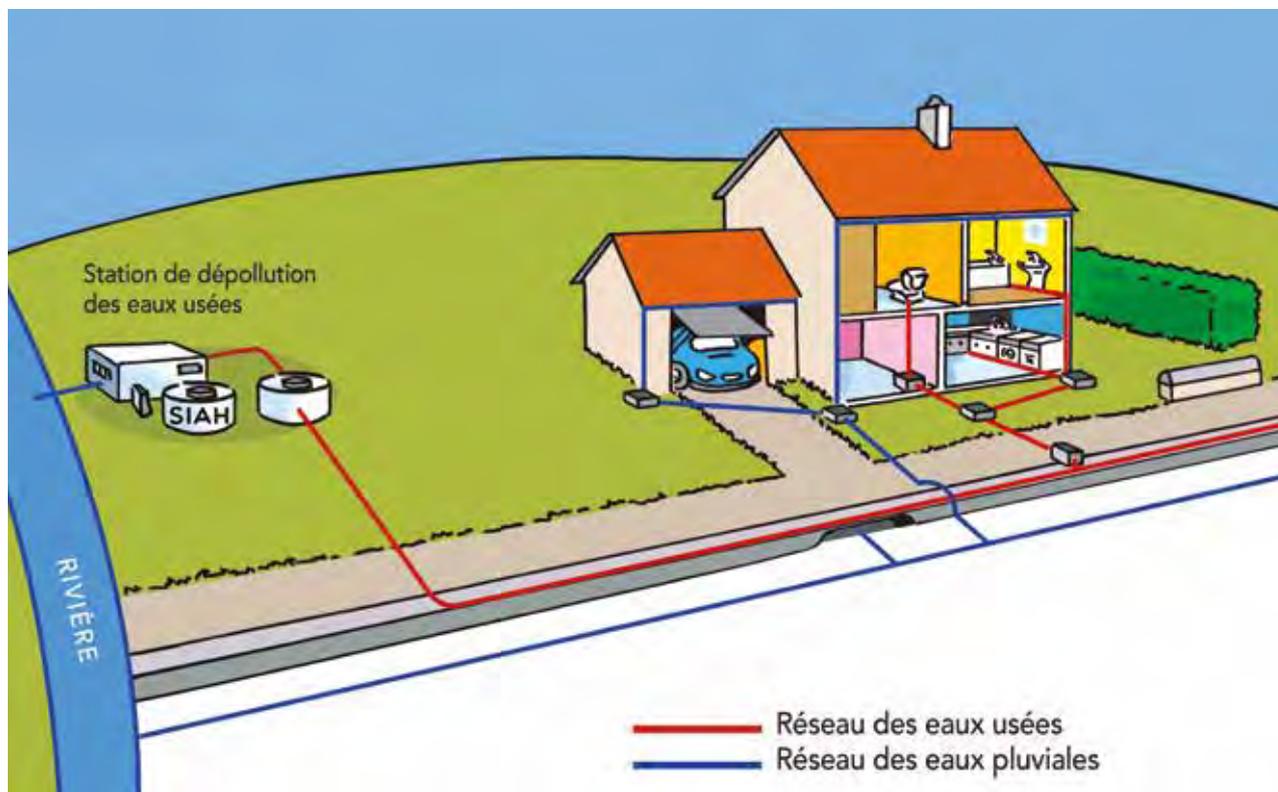


## ■ MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable. Pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH Croult et Petit Rosne effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques.



Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



## ■ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX (EU/EP)

### Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des étangs au ru de la Michelette à Saint-Witz

Montant des travaux : 435 943,74 € HT

- Pose de 417 mètres de canalisation en fonte,
- Création d'une piste d'entretien de 550 mètres.



### Dévoisement des réseaux d'assainissement sur le secteur de la gare à Louvres

Montant total des travaux : 1 255 951,13 € HT / Montant des travaux effectués en 2020 : 639 811,42 € HT

- Remplacement de 932 mètres de canalisation intercommunale en amiante-ciment par une canalisation d'eaux usées en fonte d'un diamètre supérieur,
- Reprise de 10 branchements d'eaux usées et création d'un nouveau branchement.



### Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Sources à Sarcelles

Montant des travaux : 290 437,29 € HT

- Pose d'une canalisation en fonte de 176 mètres,
- Pose d'une canalisation en béton de 7 mètres,
- Pose d'une canalisation en béton armé de 30 mètres,
- Retrait d'une canalisation en amiante ciment de 55 mètres,
- Réfection des terrains jusqu'à la couche de base,
- Reprise des branchements.



### Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieudit « La Tête Richard » sur la commune de Domont

Montant des travaux : 430 735,40 € HT

- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées sur 927 mètres,
- Chemisage d'une canalisation d'eaux pluviales 89 mètres,
- Réalisation d'une noue trapézoïdale enherbée sur 120 mètres,
- Remise à niveau de 14 regards enterrés,
- Réfection complète de l'étanchéité de 25 regards de visite.



### Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées de la rue des écoles à Le Thillay

Montant des travaux : 223 097,48 € HT

- Remplacement de 104 mètres d'une canalisation d'eaux usées par une canalisation d'un diamètre plus large,
- Remplacement de 11 branchements d'eaux usées, y compris les boîtes de branchement,
- Remplacement de 10 regards de visite d'eaux usées,
- Création d'une chute accompagnée.



### Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Albert Galle à Fontenay en Parisis.

Montant des travaux : 119 834,32 € HT

- Remplacement de 51 mètres de canalisation d'eaux usées,
- Remplacement d'un branchement d'eaux usées,
- Remplacement de 3 branchements d'eaux pluviales,
- Remplacement de 2 tampons en béton par des regards de branchement en fonte.



### Réhabilitation du collecteur communal d'eaux usées de l'avenue Balzac sur la commune d'Arnouville.

Montant des travaux : 27 867,80 € HT

- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées sur 170 mètres,
- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées sur 33 mètres,
- Réfection complète de l'étanchéité de 7 regards de visite.

### Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du Mesnil Aubry, d'Écouen et de Bouqueval

Montant des travaux effectués en 2020 : 304 386,64 € HT / Subvention perçue en 2020 de l'AESN: 99 025 €

- Chemisage d'une canalisation d'eaux usées sur 3270 mètres,
- Remise à niveau de 42 regards enterrés,
- Réfection complète de l'étanchéité de 70 regards de visite.



### Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette à Sarcelles

Montant des travaux effectués en 2020 : 237 572,91 € HT

- Pose d'un nouveau réseau d'eaux usées composé de 121 mètres de canalisations en fonte, de 3 branchements d'eaux usées et 7 regards de visite,
- Pose d'un nouveau réseau d'eaux pluviales composé de 178 mètres de canalisations en béton, de 5 avaloirs et 9 regards de visite,
- Réfection des terrains et voiries.



### Déverrouillage du ru de la Michelette à Vémars : création d'un by-pass sur la rue de l'Echelette et la rue Léon Bouchard.

Montant des travaux effectués en 2020 : 395 368,10 € HT

- Création d'un by-pass sur le ru busé au centre de Vémars composé de 93 mètres de canalisations en béton et 4 chambres de visite en béton armé,
- Remplacement de 14 mètres de canalisations eaux usées en amiante ciment par une nouvelle canalisation en fonte d'un diamètre supérieur.

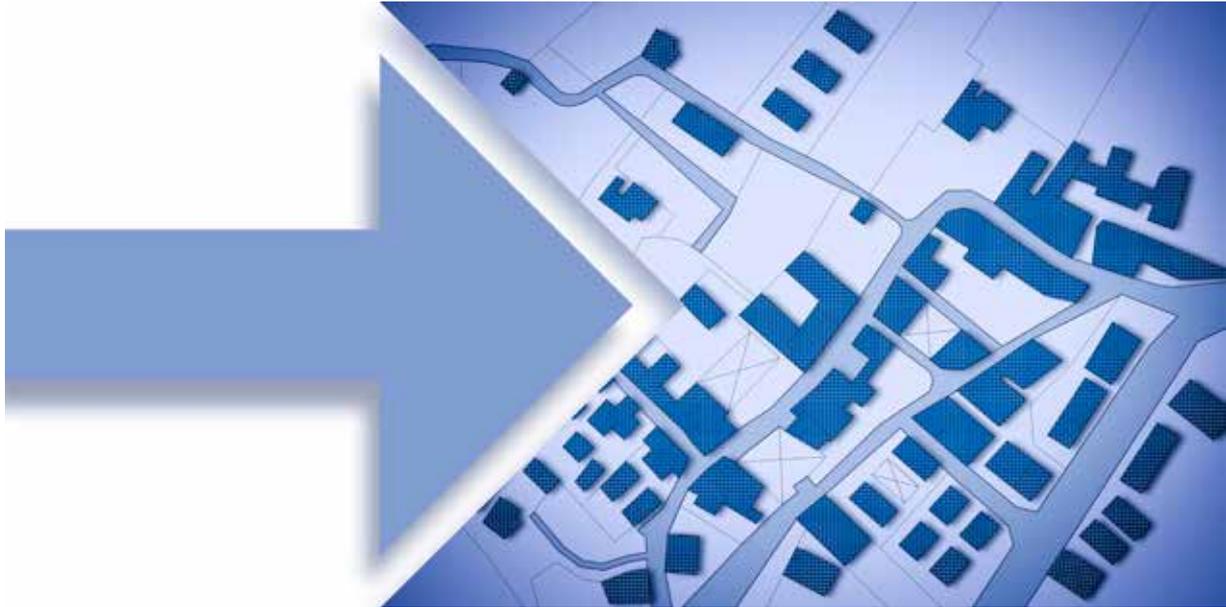


## ■ RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage. Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation.

La servitude de passage de canalisation est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement,...). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

Servitudes sur les réseaux de transport des eaux usées et pluviales mises en place en 2020	Réseaux d'eaux usées	Réseaux d'eaux pluviales	Coût (€)
TOTAL	293 m	226 m	0 €



## ■ DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.

Néanmoins, une canalisation, soumise notamment aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau.

Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps.

La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux

de passages de caméras dans les canalisations. Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts locaux, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.

L'ensemble de ces informations, structurelles ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.

## ■ MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôles ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possède le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.



Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrent dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquelles créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

### ■ RÉVISIONS DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT (SDA)

Le SIAH a engagé, en 2019, la révision des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) des réseaux de collecte communaux dont il a pris la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La plupart de ces études datait en effet des années 2000, et de fait, étaient devenus caduques.

Compte tenu de la complexité de mener à bien de telles études à de telles échelles géographiques, le SIAH s'est doté d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (IC EAU) pour l'aider à concevoir la méthodologie d'étude et à la traduire dans un cahier des charges qui a été soumis en appel d'offres fin 2020, pour un démarrage d'étude en 2021.

### ■ SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) fournit un référentiel de données consultable à différentes échelles superposant des couches patrimoniales relatives aux réseaux et aux ouvrages eaux pluviales et eaux usées, des couches relatives au milieu naturel (cours d'eau, zones humides...), à l'occupation

humaine (parcs de loisir, activités économiques, industriels...), aux zonages réglementaires (cadastre, Schéma directeur d'Assainissement, périmètres de captage d'eau, zonages PLU...) impactant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.

Les données du SIG sont mobilisées notamment par la maîtrise d'œuvre des projets menés par le SIAH pour lutter contre les inondations et les pollutions, ainsi que lors des interventions pour faciliter l'identification et la compréhension des désordres affectant les réseaux (montées en charge, pollutions, accumulations de dépôts, présence de gaz H<sub>2</sub>S, ...).

La pérennité du système a nécessité le lancement d'un programme pluriannuel (2019-2023) d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH, l'acquisition d'une nouvelle source de connaissance du relief du bassin versant (LIDAR) ainsi que le déploiement d'une base de données centralisée et d'une solution logicielle SIG utilisable en condition de mobilité sur le terrain.

L'ensemble de ces efforts vont dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui est poursuivi en 2021 notamment avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

### ■ MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

#### BILAN DE LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin



de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des

produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors s'avérer nécessaire.

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

### Evolution de la régularisation technique depuis le début de la démarche



Ce programme d'actions a permis, à ce jour, le diagnostic de près de 685 établissements dont 352 pour lesquels des travaux de mise en conformité ont été préconisés. Au 31 décembre 2020, 108 contre-visites ont été réalisées et 89 d'entre-elles ont conduit à attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés. A la fin de l'année 2019, le taux d'avancement de la régularisation technique est de 25,3%.

En outre, pour être conforme, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :



- s'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- s'il ne rejette que des effluents assimilables à de rejets domestiques, une attestation de non déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par la mairie.

A fin 2020, 84 % des établissements visités ayant des rejets d'eaux usées non domestiques possédaient un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques en cours de validité.

Une quantification des impacts du non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés et a permis de recenser :

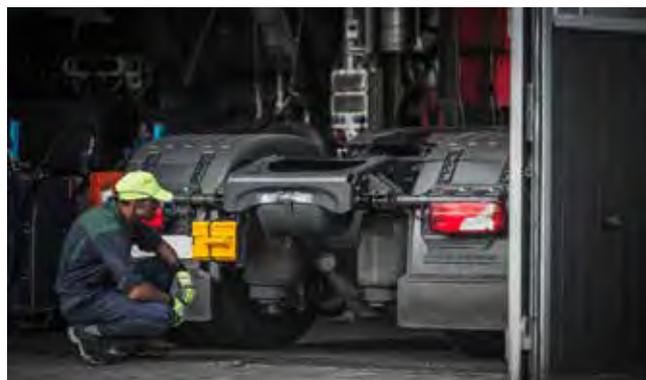
- 22 420 m<sup>2</sup> de surface active anormalement raccordés au réseau d'eaux usées ;
- Une pollution rejetée au milieu naturel équivalente à 408 équivalents habitants (EH).

Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1er janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 4 170 m<sup>2</sup> (soit 17% de la surface active totale recensée) et 204 EH dont 11 EH en 2020 (soit 50 % de la pollution au milieu naturel recensée).

## ■ EVOLUTION 2020

En 2020, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 12 établissements ont été audités,
- 7 établissements ont réalisé les travaux prescrits par le SIAH,



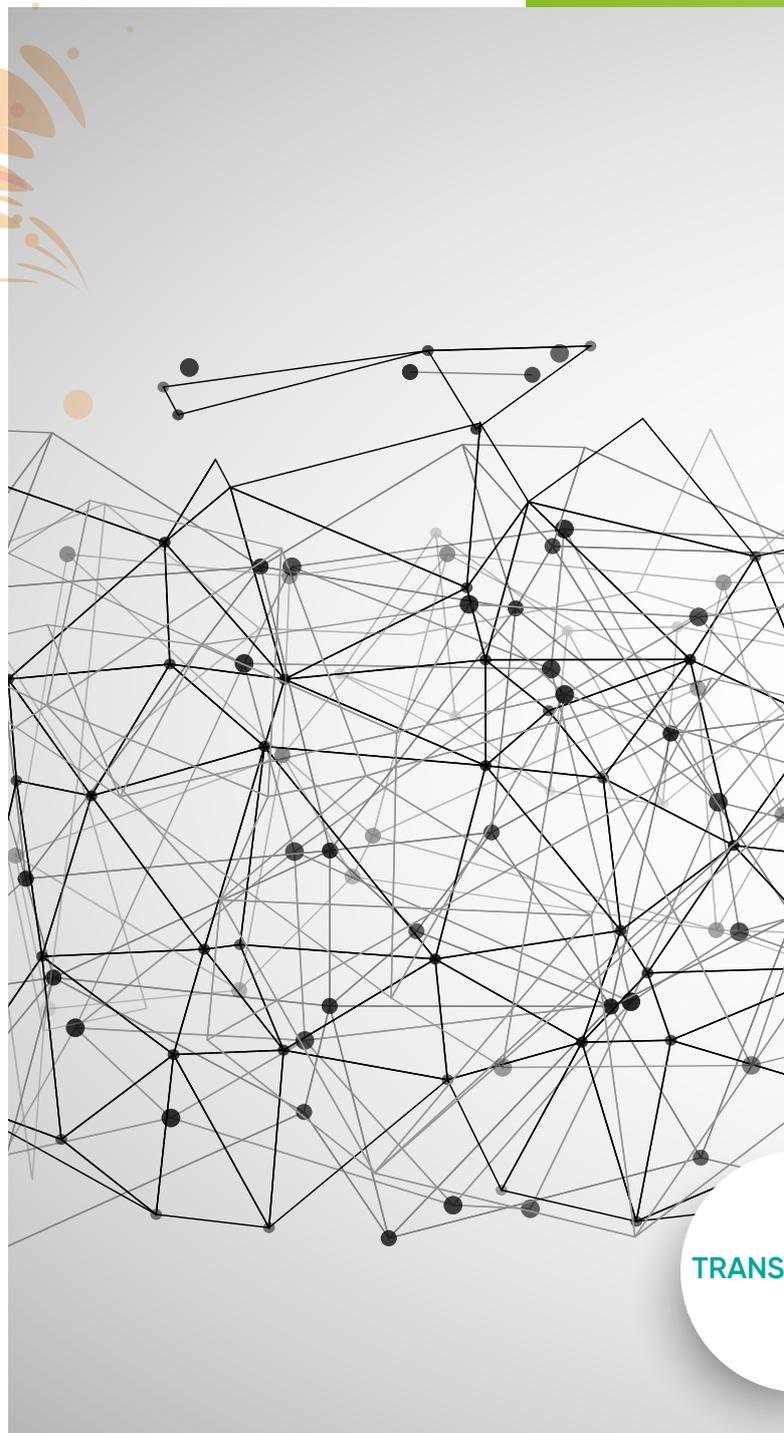
- 58 projets d'arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques et attestations de non déversement d'eaux usées non domestiques ont été envoyés aux mairies ou transmis au Président du SIAH pour visa,
- 63 arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été envoyés aux établissements après visa de la mairie ou du Président du SIAH.



# 5

Etre agent public ne va pas de soi, notamment par les qualités requises au vu des exigences de l'exercice d'un service public.

Par la formation, par le transfert de compétences en interne, par la diffusion au quotidien de valeurs de bienveillance et de rigueur, c'est une véritable culture du service public qui s'épanouit au sein du SIAH, pour le meilleur service possible à l'utilisateur.



TRANS



# DES VALEURS ANCRÉES



**SERVICE  
PUBLIC**



**QUALITÉ**

**RÉACTIVITÉ**



**PARENCE**

**DISPONIBILITÉ**

**ES**

# L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.

## ■ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux, comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2020, tenant compte de l'arrêt de nombreuses formations en présentiel pour des raisons sanitaires, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

- **Mise en sécurité des sites techniques du SIAH, pour un total de 49 000 €TTC**
  - Contrôle de conformité électrique des installations (eaux usées et eaux pluviales),
  - Modification de la grille du bassin de la Petite Solle à Louvres,
  - Mise en place de graisseurs automatiques sur les vannes des bassins de la Plaine de Chauffour à Sarcelles (suppression des interventions manuelles à risques de chute)
  - Remplacement et sécurisation de la trappe du poste de relèvement des eaux usées dit « des Boules sarcelloises » à Sarcelles.

### • Equipements de protection collective et de protection individuelle :

- Achats de vêtements et matériels (détecteurs 4 gaz, ...) : 19 130 € TTC
- Maintenance des équipements de protection individuelle : 15 853 € TTC

### • Formation H&S, pour un total de 8 630 €TTC

- Formation Sauveteurs Secouristes du Travail
- Formation CATEC : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés
- Formation sur la signalisation de chantier
- Formation bien-être et performance au travail

## ■ SANTÉ ET BIEN ÊTRE

Compte tenu des conditions sanitaires et des travaux d'extension de la station d'épuration, l'année 2020 a été essentiellement consacrée à la préparation de l'aménagement des salles de repos et d'activités sportives qui seront à disposition dans le nouveau siège administratif du SIAH en 2021.

## ■ POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE

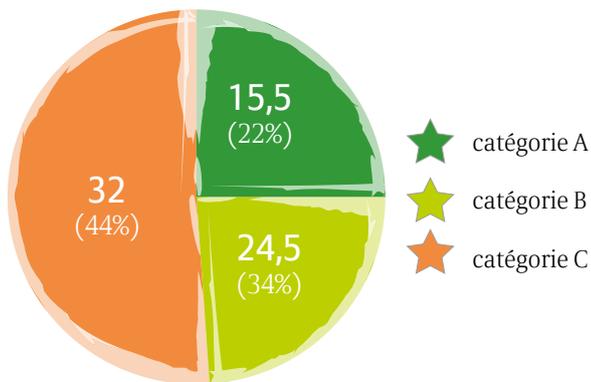
Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.



Le projet de formation établi au titre de l'année 2020 se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, conduite en situation difficile, sauveteurs secouristes du travail.

Nombre de jours de formation réalisés en 2020 par catégorie d'emploi



Très peu de formations ont pu être réalisées sur l'année du fait de la pandémie de la COVID-19. En effet, un confinement a été décrété à la mi-mars 2020. Certains organismes de formation ont mis en place des formations à distance. En présentiel, le nombre de place était limité à environ 6 personnes par groupe. Malgré tout, 17 agents sur 53 ont pu bénéficier de formations. Elles ont été effectuées hors périodes contraignantes (confinement), la majeure partie par webinaire.

Le total du nombre de jours réalisé est de 72 jours soit une moyenne d'une journée par agent.

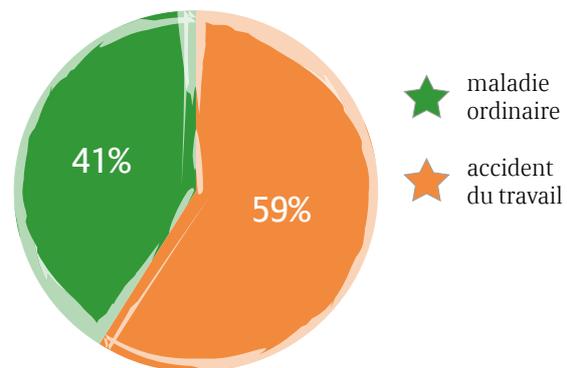
Le coût total des formations au titre de l'année 2020 est de 18 737,71 € TTC.

### ■ TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH ont un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 9,2 % en 2019 hors congé de maternité. En 2020, au SIAH, le taux d'absentéisme fut de 2,87 %, hors congé de maternité, avec un taux plus bas que la moyenne nationale, ce qui est très satisfaisant.

La part du temps perdu en raison des absences toutes confondues, est de 1,52 % par jour ce qui représente environ 3 agents absents sur toute la période considérée.

Répartition par nature d'arrêts de travail - SIAH - année 2020



### ■ TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a constitué, dès son instauration au SIAH le 1er janvier 2020, une opportunité notamment pour améliorer la performance des services, pour prendre en compte la santé et la qualité de vie au travail des agents dont les postes sont éligibles.

La crise sanitaire, par l'élargissement massif de cette pratique, a mis à l'épreuve l'organisation du SIAH, dans une réelle sérénité compte tenu de toutes les réflexions, concertations et achats réalisés en 2019 en vue de l'expérimentation au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



En fin de crise, un retour d'expérience final sera tiré de cette expérience de télétravail imposé, afin d'améliorer autant que possible les conditions « normales » de télétravail telles qu'inscrites dans la délibéra-

tion prise par le SIAH en 2019, mais également pour anticiper d'éventuelles nouvelles crises sanitaires ultérieures qui justifieraient à nouveau un recours massif au télétravail.

## B

# LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

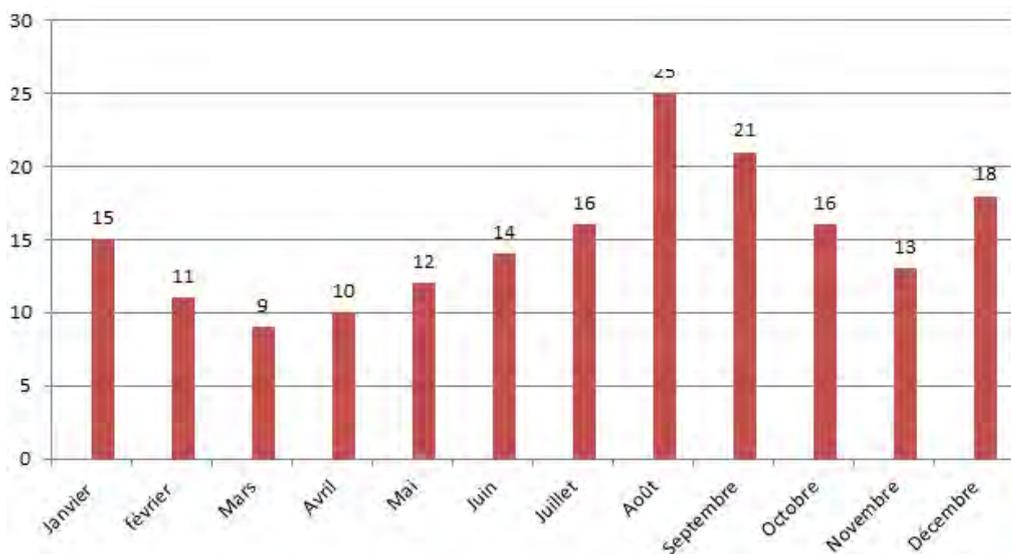
En tant que service public, qu'il s'agisse du domaine administratif (courrier, plaintes, factures) ou techniques (dysfonctionnement de réseaux, questionnements de l'utilisateur,...), le SIAH doit à l'utilisateur une réactivité performante et sans faille. C'est le sens des procédures mises en place au sein du SIAH et des indicateurs permettant d'évaluer lesdites procédures.

### ■ DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2020

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2020, le SIAH a reçu 2 108 factures. La durée moyenne de traitement de ces factures est de 15 jours avec une durée moyenne de certification des factures de 5 jours, un délai moyen de mandatement de 6 jours et enfin un délai de signature des mandats de 5 jours. Le SIAH respecte donc le délai réglementaire de paiement, permettant ainsi de ne pas aggraver la santé financière des entreprises avec lesquels il a contractualisé.

Durée moyenne de traitement des factures en nombre de jours



## ■ RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020, le SIAH a reçu 8 226 courriers. Parmi ceux-ci, on trouve 4 592 courriers et courriels avec demandes de réponse comprenant par exemple des factures (46 %), des demandes de contrôle de conformité des branchements des particuliers (22%), des demandes d'avis en matière d'aménagement. 71 plaintes ont été enregistrées comprenant 65 relances de factures impayées souvent inutilement et 6 plaintes relatives au fonctionnement comme par exemple des inondations. Le SIAH a créé un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes avec relance par courriel en cas de non-réponse sous 5 jours afin d'opérer une traçabilité et une réactivité vis-à-vis des usagers.

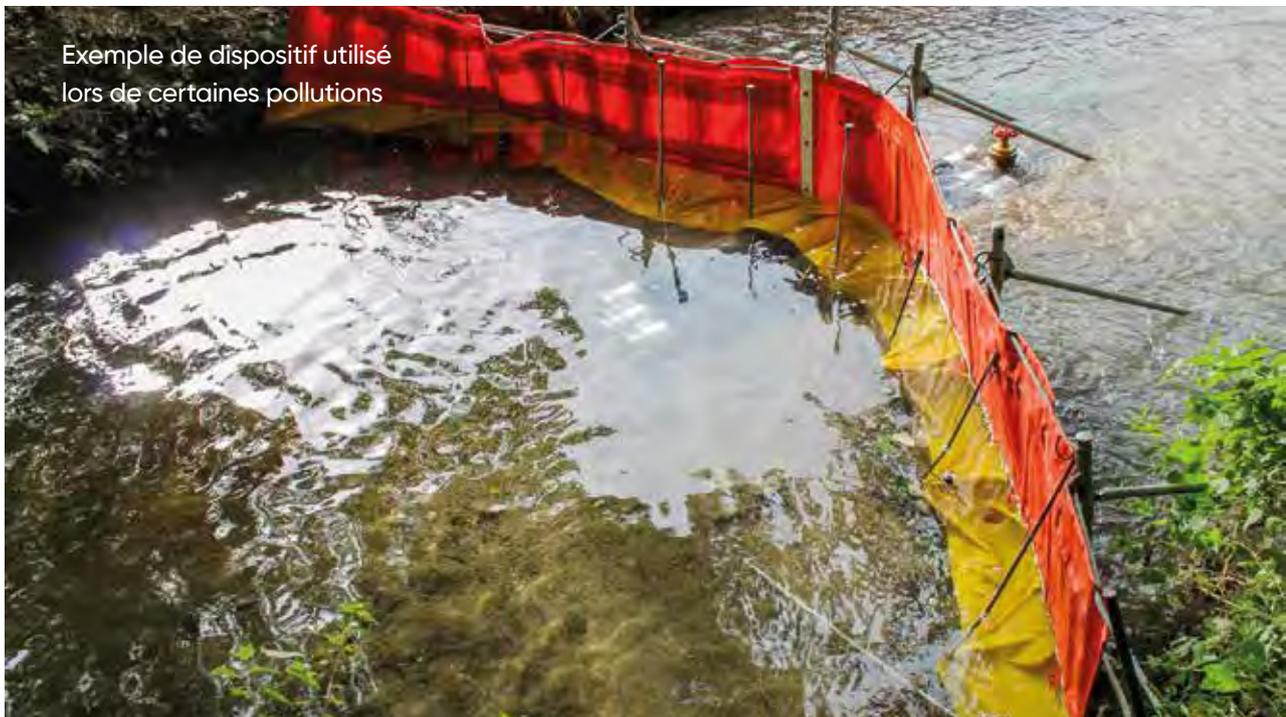
## ■ ASTREINTES

### POLLUTIONS ACCIDENTELLES ET AUTRES PROBLÈMES DE RÉSEAUX

En 2020, le service d'astreinte du SIAH est intervenu à 21 reprises pour diverses pollutions des cours d'eau

sur les bassins du Croult et du Petit Rosne. Ces interventions consistent à essayer d'enrayer la pollution en mobilisant des moyens pour bloquer la pollution puis la retirer lorsque cela est possible à l'aide de camions munis d'une pompe aspirante. En parallèle, les agents du SIAH effectuent une remontée des cours d'eau et des réseaux hydrauliques concernés afin de déterminer l'origine des pollutions. Ces actions se réalisent conjointement avec les autres opérateurs de la force publique (Pompiers, Police Nationale et Municipale ou Gendarmerie et services communaux).

Le service d'astreinte du SIAH intervient également très régulièrement pour des problèmes liés aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales (engorgements, casse de canalisation, etc.), avec l'appui d'entreprises spécialisées (curage de réseaux, etc.) avec un délai maximum visé de 1h à compter de la demande aux entreprises d'astreinte.



# LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s'assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l'ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l'analyse des textes susceptibles d'être applicables au SIAH.

## ■ VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d'informations sélectionnées. Tous les textes et projets de textes considérés comme applicables au SIAH sont recensés mensuellement et alimentent ensuite une base générale. La veille juridique prend en compte les textes publiés mais aussi les textes en cours d'élaboration. En effet, un tri a conduit à la définition des textes importants, et qu'ils soient importants ou non des textes informatifs et à analyser, avec dans tous les cas fixation d'une fréquence de révision et la création d'indicateurs associés.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;
- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

En 2020, 726 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 112 ont été diffusés à titre informatif aux agents du SIAH, et 614 ont été

identifiés comme devant faire l'objet d'une analyse par les services.

Sur les 726 textes identifiés en 2020, 119 textes ont été identifiés comme revêtant une importance particulière pour le SIAH. Cette importance se mesure au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations de nature qui vont peser sur le SIAH.

## ■ LE SAGE COMME OUTIL

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Croult Enghien Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent.

Approche réglementaire s'il en est, de par l'existence d'un Règlement et d'un Plan D'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un SAGE est également une démarche politique permettant à l'ensemble des acteurs de l'Eau d'un territoire, de se connaître, d'échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l'Eau.

Autant dire que la perspective de l'approbation par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d'élaboration, est très favorable à l'application sur le territoire d'exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.



# L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'utilisateur par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sur la qualité de l'eau de nos rivières et des sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.

## ■ UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

La connaissance de la qualité des eaux de nos

rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2020, le suivi a été réalisé sur 20 points, 13 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult.

Les résultats de ces mesures sont représentés dans le tableau ci-dessous. Les points de mesure y sont répartis en fonction des résultats sur chaque type de paramètre analysé. A quelques exceptions près, la plupart des points de mesure sont répartis entre les classes de qualité « passable » et « très mauvaises ».

### Répartition des 20 points de mesure par classe de qualité pour chaque type d'altération

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	6	9	3	2
Altération Matières azotées	0	2	3	4	11
Altération Nitrates	2	18	0	0	0
Altération Matières Phosphorées	0	4	6	5	5
Altération Minéralisation	0	0	9	3	9
Bilan Global	0	0	3	2	14



## ■ SUIVI SCIENTIFIQUE

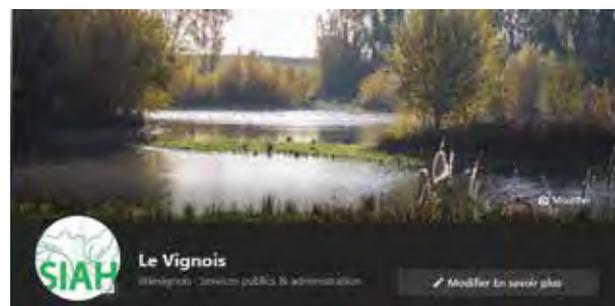
Le SIAH a mis en place, en 2019, les conditions d'une collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, que le SIAH subventionne annuellement, pour établir des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la création de zone d'expansion humide dans la quartier du Vignois à Gonesse, sur le Croult. Ce suivi a donné lieu en 2020 à des communications, notamment à l'attention des usagers du site, riverains et promeneurs.

Ce suivi scientifique, que le SIAH engage sur l'ensemble de ses sites, s'est concrétisé par le recrutement d'un écologue de manière à être au plus près du fonctionnement des écosystèmes et le plus réactif possible aux impacts nocifs sur ces mêmes écosystèmes, notamment des activités humaines.

Ces démarches pluriannuelles ont vocation bien évidemment à servir de retours d'expérience sur les nouveaux projets du SIAH. Enfin, ils constituent une base de documentation essentielle pour mieux comprendre le fonctionnement des corridors écologiques au sein du territoire du SIAH et avec les sites remarquables connexes. C'est ainsi que des connexions ont été démontrées entre les parcs de Seine-Saint-Denis et le site du Vignois, en ce qui concerne l'oie bernache. Ces suivis sont au cœur des politiques de trames verte et bleue, et sont l'essence même, d'un point de vue environnemental, des projets menés par le SIAH sur les rivières Croult et Petit Rosne.

Aujourd'hui, un maître d'ouvrage tel que le SIAH ne peut pas mener ses projets sans se préoccuper des attentes de la population riveraine. D'une part parce que ces attentes peuvent souvent être intégrées aisément au projet sans d'énormes surcoûts. D'autre part parce que ce contact avec la population riveraine est un gage de bonne compréhension par cette dernière du fonctionnement des sites gérés par le SIAH et de fait un atout pour que le site soit respecté et le mieux intégré possible au cadre de vie local.

Le SIAH a ainsi réalisé en 2018 et 2019 des actions, de type sondage auprès des usagers et riverains afin de recueillir leurs attentes et leurs visions des projets tels que menés par le SIAH. Le résultat de ces démarches a conduit à quasiment systématiser sur les projets de réouverture la création de supports spécifiques (lettre périodique en boîte aux lettres, page Facebook,...) de manière à établir et pérenniser un échange riche et constructif entre le SIAH et les usagers de ses sites.



## ■ UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Le SIAH souhaite délibérément partager ses expériences, non par prétention mais pour montrer à voir aux acteurs de l'eau de notre territoire comme d'autres territoires, en Ile-de-France, en France mais dans le monde entier, que des choses sont possibles, qu'il est possible de concilier prévention des inondations et écologie. Ce partage n'a de sens que s'il est critique, vis-à-vis des points d'achoppement, mais pour un décideur qui recherche des arguments pour se lancer dans un projet de restauration de rivières, rien de tel que de voir la réalité de terrains, avec ses réussites, ses contraintes, et parfois ses échecs.

Le SIAH, naturellement depuis longtemps est ouvert aux mondes de l'éducation, de la recherche et en 2020, il est intervenu, au travers de ses agents, dans les contextes suivants :

- UTC intervention dans le cours d'hydrologie urbaine – ajourné en 2020 pour cause de COVID-19 / Participation au Bureau de département Génie des Systèmes Urbains,

- ASTEE – présidence de la Commission Ressource en Eau et Milieux Aquatiques (CREMA)
- Marche du Petit Rosne – annulée en 2020 pour cause de COVID-19
- Randonnée le long du Petit Rosne depuis Villiers le Bel – Ville de Villiers-le-Bel et association locale La Case,
- Assises Nationales de la biodiversité – Participation à l'atelier « Rivières urbaines : pourquoi et comment les rouvrir ? » – Presse – Interview Radio Classique

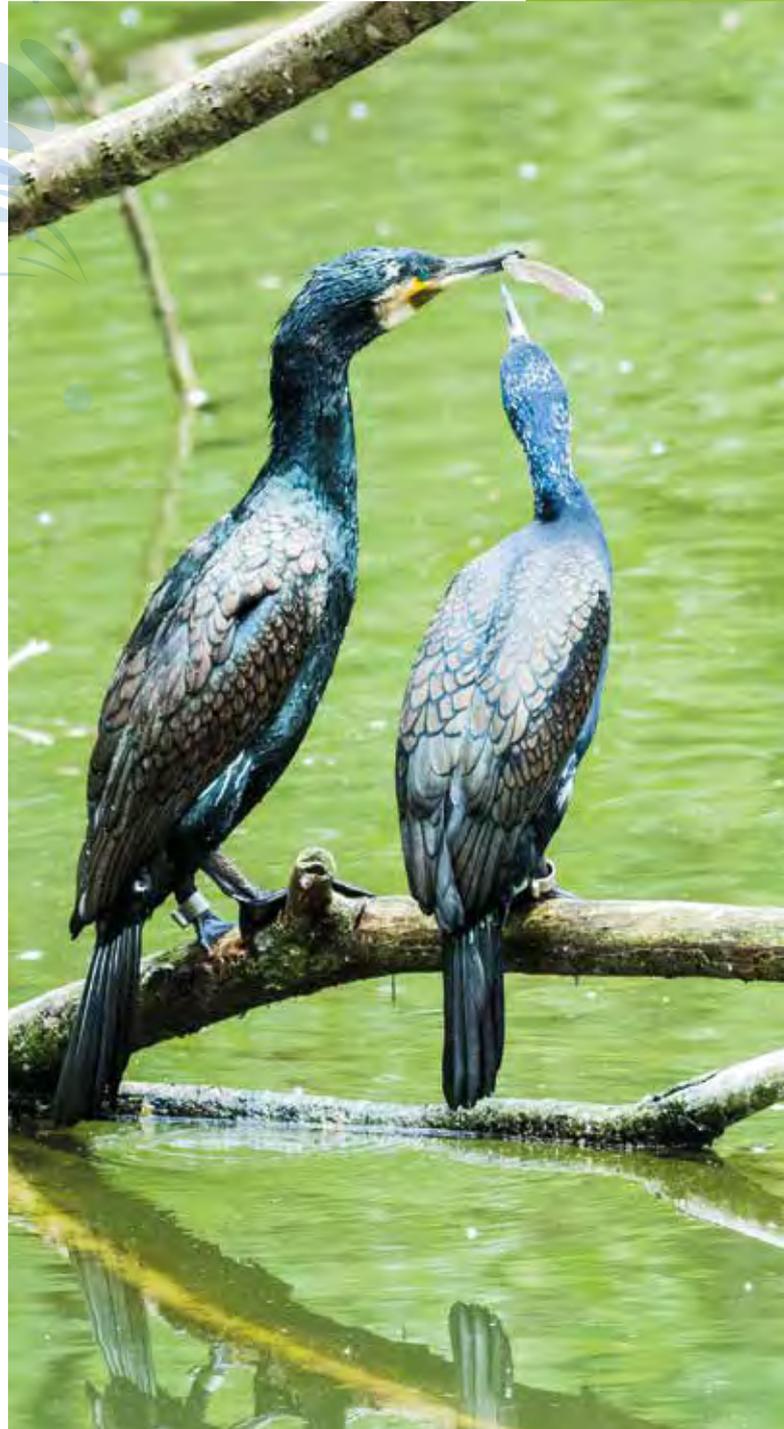
### ■ L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'amélioration continue, régulièrement reconvenue depuis 2000 au travers de la certification ISO-14001, est instaurée comme valeur intrinsèque de travail, comme état d'esprit, en dehors de toute

considération de productivité. La qualité comme objectif majeur de réalisation du service public par le SIAH, nécessite toutefois la capacité de chacun, à chaque niveau de responsabilité, de se remettre en question. Mais la richesse intellectuelle de cette démarche et les bénéfices qu'en retire le SIAH, vont bien au-delà des contraintes induites : motivation des équipes, qualité du travail reconnue, adaptation des moyens aux objectifs, l'amélioration continue est tout sauf un outil de pression sur les agents du SIAH. C'est au contraire un atout complémentaire aux actions de santé et de bien-être impulsées, qui est de nature à mettre chacun et chacune, au sein du SIAH, dans les meilleures conditions matérielles et psychologiques pour exprimer pleinement ses compétences et développer avec sérénité son potentiel.



6



DES INDICATEURS POUR



UR ÉVALUER

Code indicateur	Objet				
<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>					
Présentation du territoire					
cf. partie 1					
Mode de gestion du service :					
régie					
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
242 502 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2020, 301 666 équivalents habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Auto-surveillance
	ABATTOIR DE FLORE	LE THILLAY	Abattoir de volailles	04/02/2020	Non
	AFASER FOYERS ET SAJ - MAS LE BOISJOLAN	VILLIERS-LE-BEL	Hébergement pour personnes handicapées	04/02/2020	Non
	AKBA	LOUVRES	Restauration	04/02/2020	Non
	ANAMOUR	SARCELLES	Restauration	04/02/2020	Non
	ANTHEMIS	GOUSSAINVILLE	Cuisine centrale	04/02/2020	Non
	AUCHAN	LOUVRES	Vente en détail + carburant	04/02/2020	Non
	Auto Bilan France	SAINT-WITZ	Hôtel de 117 chambres ; seul le petit déjeuner est servi sur place ; piscine extérieure	16/05/2019	Non
	(Norisko Auto)	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Contrôle techniques automobiles	14/02/2020	Non
	Auto distribution services	VILLIERS-LE-BEL	Réparation et entretien automobiles toutes marques	04/02/2020	Non
	AZAD	VILLIERS-LE-BEL	Restauration	04/02/2020	Non
	BELL (YAGURA)	ECOUEEN	Restauration	04/02/2020	Non
	BOULANGERIE BEC	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Boulangerie	14/02/2020	Non
	EAT FOOD	VILLIERS-LE-BEL	Restauration	04/02/2020	Non
	GUNAYDIN	ARNOUVILLE	Restauration	04/02/2020	Non
	Harmonie (Super U)	LE THILLAY	Hypermarché	04/02/2020	Non
	IBIS BUDGET	GOUSSAINVILLE	Hôtel	04/02/2020	Non
	LA CAMPAGNARDE	VEMARS	Boulangerie pâtisserie	04/02/2020	Non
	La Ferme Lemoine	ARNOUVILLE	Exploitation laitière	04/02/2020	Non
	LALE	VILLIERS-LE-BEL	Restauration	04/02/2020	Non
	LE BONHEUR (LE SIAM)	DOMONT	Restauration	14/02/2020	Non
	LE PETIT BRAISE	VILLIERS-LE-BEL	Restauration	04/02/2020	Non
	NIDAS CAKE	ARNOUVILLE	Restauration	04/02/2020	Non
	ORPEA	DOMONT	Hébergement pour personnes âgées dépendantes	14/02/2020	Non
	LE PETIT BRAISE	VILLIERS-LE-BEL	Restauration	04/02/2020	Non
	NIDAS CAKE	ARNOUVILLE	Restauration	04/02/2020	Non
	ORPEA	DOMONT	Hébergement pour personnes âgées dépendantes	14/02/2020	Non
	PACHA KEBAB	SARCELLES	Restauration	04/02/2020	Non
	SAGA CHOCOLAT	VILLERON	Industrie agroalimentaire	04/02/2020	Oui
	SAM PIZZA	LE THILLAY	Restauration	04/02/2020	Non
SARAL MANUTENTION	DOMONT	Location et vente de chariots élévateurs	14/02/2020	Non	
	Sarcelles Energie	SARCELLES	Chaufferie	04/02/2020	Non



TON ETOILE	SARCELLES	Restauration	04/02/2020	Non
VOLVO TRUCK	ROISSY-EN-FRANCE	Garage spécialisé dans la vente, la réparation et l'entretien des véhicules industriels	04/02/2020	Non
ANO CHICKEN	GARGES-LES-GONESSE	Restauration	30/03/2020	Non
BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE DU VAL D'OISE	GONESSE	Blanchisserie	30/03/2020	Oui
BOULANGERIE DU CHATEAU	ARNOUVILLE	Boulangerie-Pâtisserie	30/03/2020	Non
COLLEGE ANDRE MALRAUX	LOUVRES	Etablissement scolaire	30/03/2020	Non
GARAGE DE LA PATTE D'OIE	GONESSE	Entretien et réparation automobile et réparation camion	30/03/2020	Non
LAPRO ENVIRONNEMENT	GOUSSAINVILLE	Commercialisation d'équipements pour les travaux d'assainissement	30/03/2020	Non
LE TIMING (PIZZA TIME)	GOUSSAINVILLE	Restauration	30/03/2020	Non
MM Food	GOUSSAINVILLE	Restauration	30/03/2020	Non
MOON SUSHI	ROISSY-EN-FRANCE	Restauration	30/03/2020	Non
ROI DES GAMBAS 2	GARGES-LES-GONESSE	Restauration	30/03/2020	Non
AYEM	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Restauration	14/05/2020	Non
Clinique de Domont	DOMONT	Clinique	14/05/2020	Non
DUPRESTO	MOISSELLES	Restauration	14/05/2020	Non
GARAGE DU MARAIS	DOMONT	Réparation automobiles et de carrosserie	14/05/2020	Non
IMPECA	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Station de lavage	14/05/2020	Non
La boulangerie du Village	BOUFFEMONT	Boulangerie-pâtisserie	14/05/2020	Non
LA BRASSERIE DU VILLAGE	MOISSELLES	Restauration	14/05/2020	Non
LE BEL AIR	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Hôtel Restaurant	14/05/2020	Non
LE CELESTE	EZANVILLE	Restauration	14/05/2020	Non
LE MYSTIC (AYD)	PISCOP	Restauration	14/05/2020	Non
L'ENDROIT	DOMONT	Restauration	14/05/2020	Non
LES DOUCEURS DE SAINT BRICE	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Boulangerie - pâtisserie	14/05/2020	Non
SAS INTEGRAL AUTO	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Réparation et entretien automobiles	14/05/2020	Non
SAS LR (LA VERANDA)	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Restauration	14/05/2020	Non
Terroir du Gout (O Marche +)	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	Épicerie	14/05/2020	Non
Istanbul 2000	SARCELLES	Restauration	04/06/2020	Non
LIM LAVERIE	VILLIERS-LE-BEL	Laverie automatique	04/06/2020	Non
PARQUETS BRIATTE	LE THILLAY	Fourniture et pose de parquets	04/06/2020	Non
PAUL PREDAULT	GOUSSAINVILLE	Industrie agroalimentaire	09/06/2020	Oui
ISO GAMMA PLUS	SARCELLES	Centre médical	29/09/2020	Non
LENORMANT	BAILLET-EN-FRANCE	Réparation de véhicules utilitaires et industriels	10/09/2020	Non
SAS TEP PARIS NORD	SARCELLES	Centre médical	29/09/2020	Non
SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUCTION VYGON	ECOUEEN	Production de dispositifs médicaux	29/09/2020	Oui
VYGON SA	ECOUEEN	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	29/09/2020	Non

Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :

135 km

Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants

cf. partie 4

D.203.0

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est de **3 251** tonnes de matières sèches pour l'année 2020. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.



Code indicateur	Objet			
<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES</b>				
<b>Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès</b>				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées. (cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2020).</p>				
<b>Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)</b>				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M <sup>3</sup> HT	TVA %	TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				
ABONNEMENT	23,37	23,37	5,5	24,66
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,5007	180,084	5,5	189,98
REDEVANCE COMMUNALE	-	-	-	-
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'AESN	0,03	3,6	5,5	3,8
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU</b>				
REDEVANCE COMMUNALE	0,417	50,04	0	50,04
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,4	168	0	168
<b>ORGANISMES PU</b>				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,42	50,4	5,5	52,79
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,1850	22,20	0	22,20
VOIX NAVIGABLES DE FRANCE	0,0117	1,404	5,5	1,48
SOUTIEN D'ÉTIAGE EPTB SEINE GRANDS LACS	0,01	1,2	5,5	1,27
<b>TOTAL ANNEE N</b>				<b>514,22</b>
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	98%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	15/120			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			



## INDICATEURS DE PERFORMANCE

P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
	Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation
	100 %
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
	0 %
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	0,42 %
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

## CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration réhabilitaire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	85	90%
DBO5	25	50	80%
DCO	125	250	75%
NTK	10	15	75%
N – NH4	7	Sans objet	80%
Azote Total (NGL)	20	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%

## CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES

Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration réhabilitaire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	10	Sans objet	OU 70%
Phosphore Total (Pt)	1	Sans objet	ET 80%



REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	30	Sans objet	90%
DBO5	25	Sans objet	80%
DCO	125	Sans objet	75%
NTK	50	Sans objet	Sans objet

REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	60	Sans objet	Sans objet
Phosphore Total (Pt)	2	Sans objet	80%

*Le niveau de rejet à respecter s'entend en concentration OU en rendement*

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité cf. page 08-13
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente Indicateur non disponible
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation 0,20 %



## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Eaux pluviales : montant financier des travaux = 2 080 854 €, montant des subventions des collectivités = 74 065 € chiffres au 31/12/2020

Eaux usées : montant financier des travaux = 50 335 514 €, montant des subventions des collectivités = 6 629 482 € chiffres au 31/12/2020

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 4 064 090 €, eaux usées = 97 312 492 € chiffres au 31/12/2020

Remboursements capital : eaux pluviales = 761 833,11 €, eaux usées = 1 416 204,76 € chiffres au 31/12/2020

Montant des amortissements

5 112 580 € chiffre au 31/12/2020

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2021	Arnouville-Bonneuil-en-France	Etude de maîtrise d'œuvre pour le reméandrage du Croult et la lutte contre les inondations au droit de la NEF	170 000
2021	Bonneuil-en-France	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	147 000
2021	Gonesse	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	240 000
2021	Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Fond de Brisson	70 000
2021	Le Thillay	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
2021	Louvres-Goussainville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	100 000
2021	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	260 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	700 000
2021	Vémars	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	30 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 837 000</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
2021	Domont	Réhabilitation du collecteur EP rue Jean Jaurès	920 000
2021	Ezanville	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Petit Rosne à l'aval des Bourguignons 1	70 000
2021	Ezanville	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	900 000
2021	Moisselles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	70 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 960 000</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2021	Baillet-en-France	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsout	60 600
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>60 600</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
2021	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	200 000
<b>TOTAL GEMAPI 2021</b>			<b>3 857 000</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2022-2024	Arnouville	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000
2022-2024	Bonneuil-en-France	Reméandrage de la Morée au droit de la STEP	5 000 000
2022-2024	Fontenay-en-Parisis	Revalorisation du ru du fossé Galais	300 000
2022-2024	Goussainville	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
2022-2024	Goussainville	Renaturation du ru du fond de Brisson	500 000
2022-2024	Saint-Witz	Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	80 000
2022-2024	Sarcelles	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
2022-2024	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	200 000
2022-2024	Sarcelles	Réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	800 000
2022-2024	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	300 000
2022-2024	Sarcelles	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réouverture du Petit Rosne entre les Cèdres Bleus et le bassin des Prés sous la Ville	300 000
2022-2024	Vémars -Saint-Witz	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>14 680 000</b>



Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
2022-2024	Saint-Brice-sous-Forêt	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations	150 000
2022-2024	Montmorency-Saint-Brice ru du Fond des Aulnes	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
2022-2024	Domont	Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	800 000
2022-2024	Moisselles	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>4 100 000</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2022-2024	Montsout Baillet-en-France	Renaturation du ru de Montsout	1 000 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 000 000</b>
<b>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</b>			
2022-2024	SIAH	Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
2022-2024	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	600 000
<b>TOTAL GEMAPI 2022-2024</b>			<b>20 680 000</b>
<b>EAUX PLUVIALES URBAINES</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2021	Arnouville	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	100 000
2021	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Tournelles	90 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Pêcheurs	200 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	600 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Pierre Rebière	200 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales lot 10	150 000
2021	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue d'Aulnay	420 000
2021	Le Thillay	Extension du réseau d'eaux pluviales rue des sœurs Colombes	170 000
2021	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Roussillon)	1 170 000
2021	Puiseux-en-France	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de la Frégate	350 000
2021	Roissy	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Allées des Vergers	72 000
2021	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Prés Frais, Curie, Ouest et de Paris	600 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Taillepied	115 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Nieuport	25 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	200 000
2021	Villiers-le-Bel	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Louise Michel	100 000
2021	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Gounod	250 000
2021	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	300 000
2021	Villiers-le-Bel	Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	240 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>5 352 000</b>
<b>EAUX PLUVIALES URBAINES</b>			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2021	Montsout	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Emile Combres	150 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>150 000</b>
<b>EAUX PLUVIALES URBAINES</b>			
2021	SIAH	Travaux divers sur réseaux	420 000
<b>TOTAL EAUX PLUVIALES URBAINES 2021</b>			<b>5 922 000</b>
<b>EAUX PLUVIALES URBAINES</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2022-2024	Garges-lès-Gonesse	Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	2 300 000
2022-2024	Garges-lès-Gonesse	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
2022-2024	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux pluviales quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	500 000
2022-2024	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarraut	300 000
2022-2024	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
2022-2024	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	1 100 000
2022-2024	Puiseux-en-France	Redimensionnement du collecteur EP rue du Général Leclerc	1 000 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	100 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brosolette	400 000
2022-2024	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curry)	3 000 000

2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier Clair de Lune	200 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	600 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>12 350 000</b>
<b>EAUX PLUVIALES URBAINES</b>			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
2022-2024	Baillet-en-France	Réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales rue des Néfliers	70 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>70 000</b>
<b>EAUX PLUVIALES URBAINES</b>			
2022-2024	SIAH	Travaux divers sur réseaux	1 260 000
<b>TOTAL EAUX PLUVIALES URBAINES 2022-2024</b>			<b>13 680 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2021	Arnouville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Claude Bigel	200 000
2021	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Tournelles	266 563
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier	900 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad	150 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Pêcheurs	300 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Pierre Rebière	200 000
2021	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Ilot 10	150 000
2021	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Aulnay	1 200 000
2021	Gonesse	Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	100 000
2021	Gonesse	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Philippe Auguste	370 000
2021	Goussainville	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 100 000
2021	Goussainville	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brisson	500 000
2021	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Leclerc	400 000
2021	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	50 000
2021	Le Thillay	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	350 000
2021	Le Thillay	Extension du réseau d'eaux usées rue des Sœurs Colombe	170 000
2021	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Roussillon)	2 100 000
2021	Puiseux-en-France	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Frégate	400 000
2021	Roissy	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Allée des Vergers	72 000
2021	Saint-Witz	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées (rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris)	1 360 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	500 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Tailleped	285 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Nieuport	40 000
2021	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Commandant Bouchet	300 000
2021	Vémars	Réhabilitation du réseau d'eaux usées intercommunal à l'aval de la Fosse aux Boucs	500 000
2021	Villiers-le-Bel	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Louise Michel	100 000
2021	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod	200 000
2021	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Dulches	200 000
2021	Villiers-le-Bel	Extension des réseaux d'eaux usées quartier Gélinière	100 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>12 563 563</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
2021	Domont	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Jaurès	450 000
2021	Domont	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, chemin vert	500 000
2021	Ezanville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	70 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 020 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>			
2021	SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	600 000
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2021</b>			<b>14 183 563</b>

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
2022-2024	Arnouville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Boutillé	300 000
2022-2024	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	600 000
2022-2024	Fontenay-en-Parisis	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
2022-2024	Garges-lès-Gonesse	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	200 000
2022-2024	Garges-lès-Gonesse	Dévoisement des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	2 000 000
2022-2024	Gonesse	Réhabilitation canalisation EU du bassin des 3 fontaines à la RD370.	1 500 000
2022-2024	Gonesse	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue Pierre Brossolette	200 000
2022-2024	Gonesse	Réhabilitation et redimensionnement du réseau d'eaux usées avenue Gabriel Péri	500 000
2022-2024	Goussainville	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	700 000
2022-2024	Goussainville	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	900 000
2022-2024	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarraut	400 000
2022-2024	Goussainville	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	500 000
2022-2024	Louvres	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	2 500 000
2022-2024	Louvres	Dévoisement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	300 000
2022-2024	Sarcelles	Redimensionnement et réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue, passages D316 et Prés Sous la Ville, Rues Père Heude et des Coquetiers, Avenue de la cascade et promenade du Lac à Sarcelles	4 000 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 Gif	400 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	250 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent	300 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Montfleury	170 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	600 000
2022-2024	Sarcelles	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curie)	2 500 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Bauves	300 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 GIF	250 000
2022-2024	Sarcelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Joliot Curry	250 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers	200 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	400 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier Clair de Lune	400 000
2022-2024	Villiers-le-Bel	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	4 500 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>30 620 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
2022-2024	Saint-Brice-sous-Forêt	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>500 000</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>			
2022-2024	SIAH	Travaux divers sur réseaux	1 800 000
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT EU 2022-2024</b>			<b>32 920 000</b>

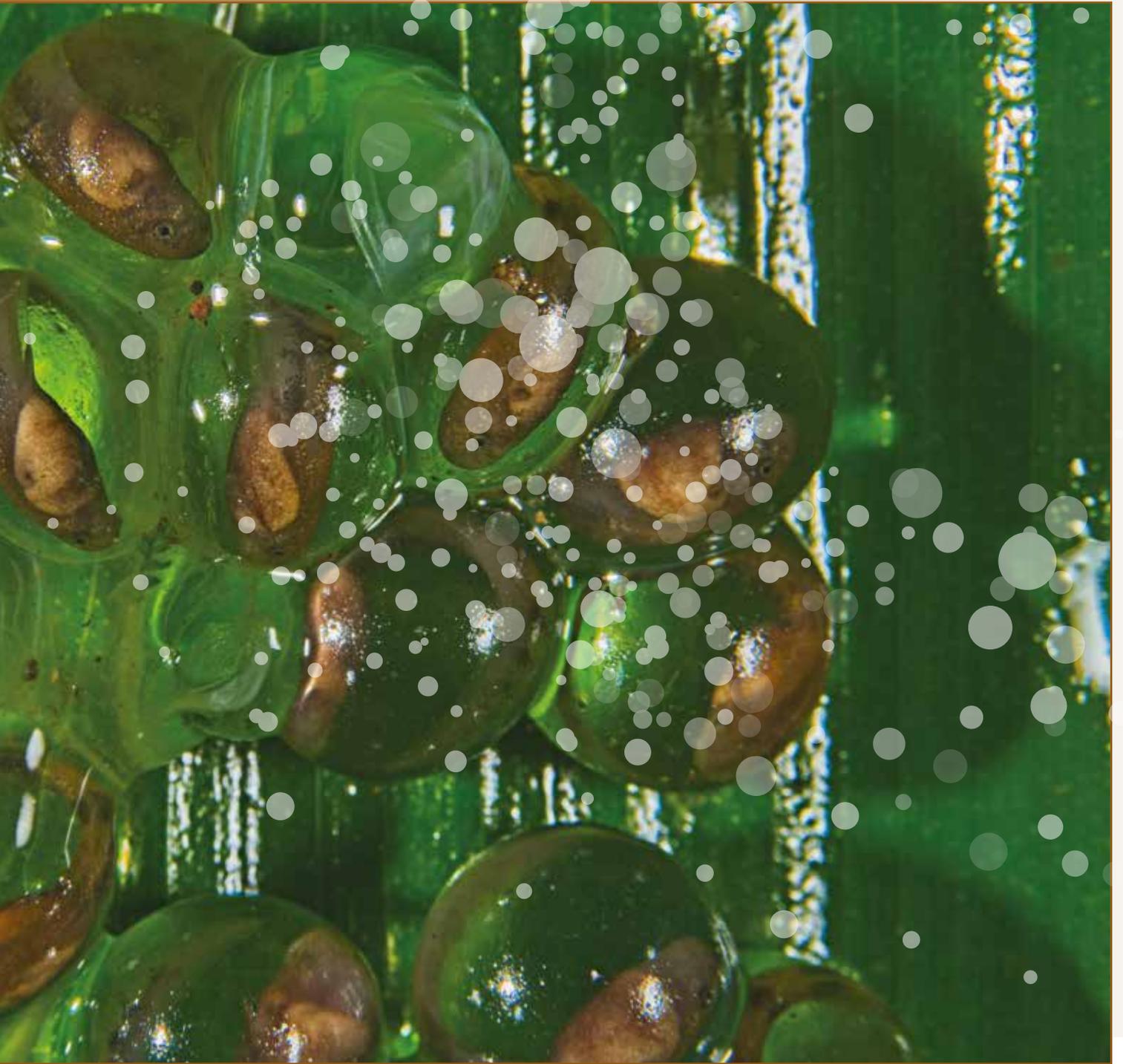




7



LEXIQUE



**BASSIN BIOLOGIQUE** : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

**BASSIN DE RETENUE** : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières) ne sont pas capables d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

**BASSIN VERSANT** : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

**BOUES** : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

**CHAMBRE A SABLE** : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

**COLLECTEUR** : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

**CURAGE** : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

**DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)** : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

**DIGESTEUR** : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

**DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE** : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

**DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS** : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

**DEGRILLEUR** : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

**EAU BRUTE** : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.



**EAU METEORIQUE** : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

**Eaux PARASITES** : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

**Eaux PLUVIALES** : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

**Eaux USEES** : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

**MES - MATIERE EN SUSPENSION** : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

**NGL** : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

**PERMIS DE LOTIR** : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions

générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

**Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

**Pt** : Phosphore total présents dans les eaux usées.

**REHABILITATION** : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)** : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)** : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

**Schéma Directeur de la Région Ile-de-France** : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

**Schéma de Cohérence Territoriale** : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... . Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

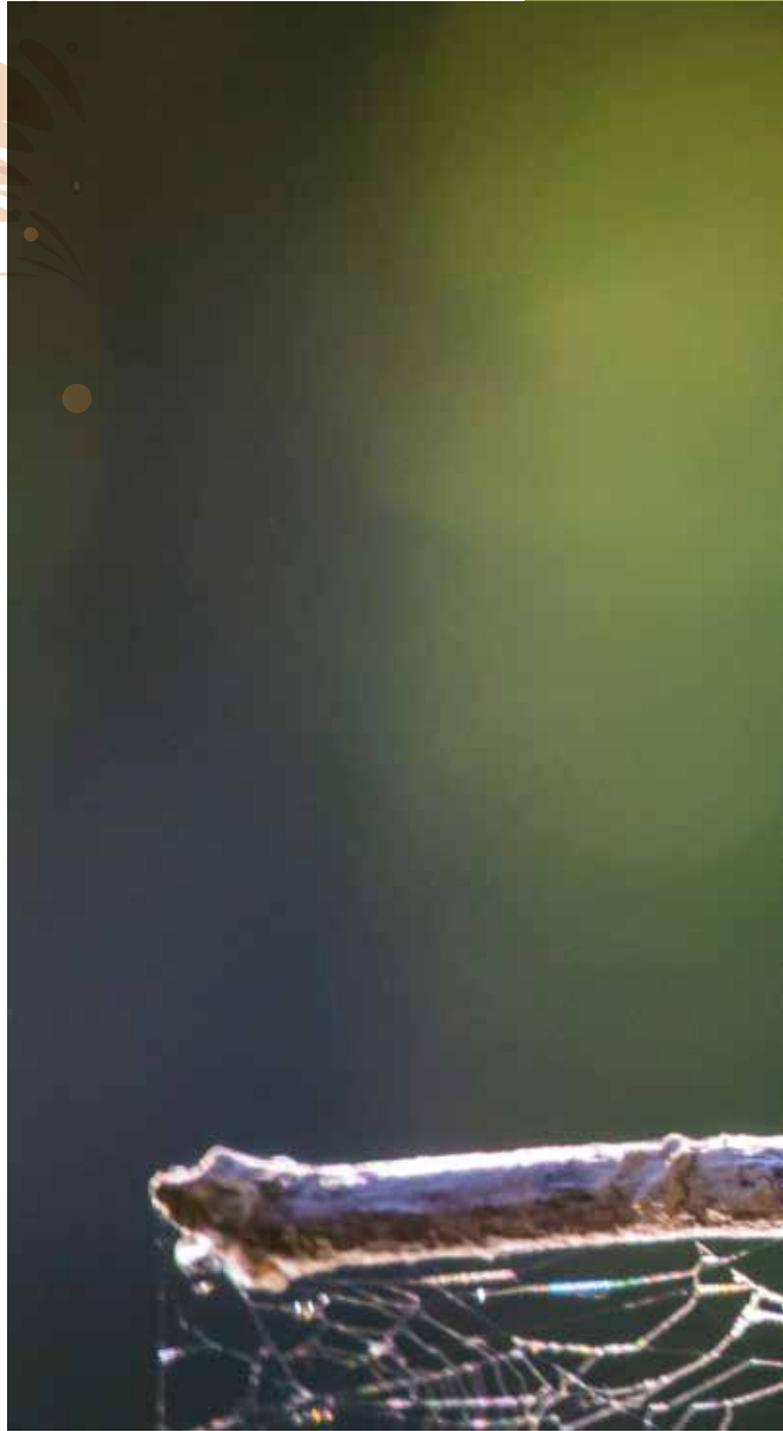
**SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau** : est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

**SICCITE** : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.

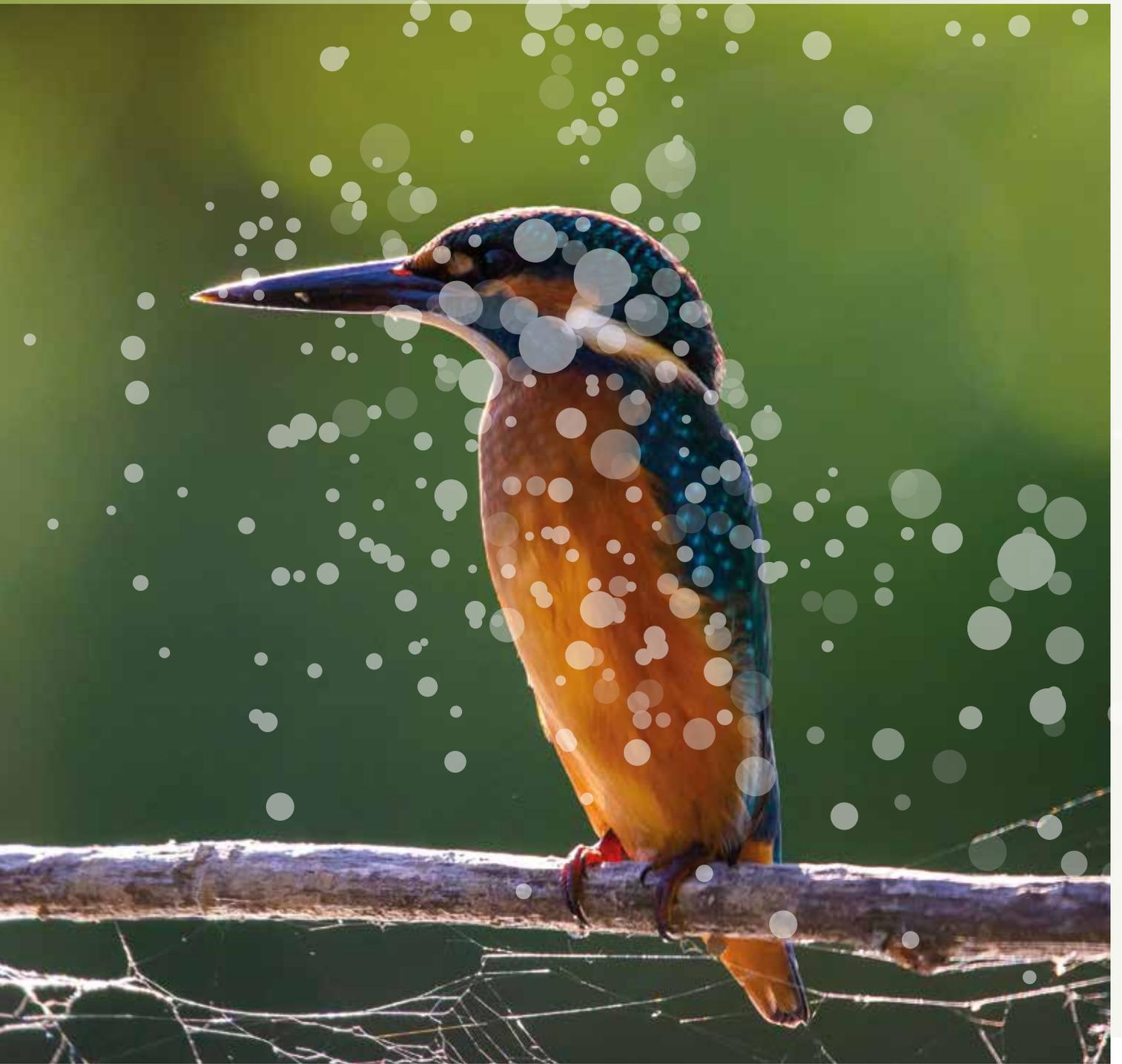




8



ANNEXES



# MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2020)

Benoît JIMENEZ  
Président

<b>Christiane Aknouche</b>	Vice-Présidente chargée de l'hygiène et de la sécurité
<b>Nicole Bergerat</b>	Vice-Présidente chargée du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Croult
<b>Jean-Charles Bocquet</b>	Vice-Président chargé de l'agriculture et de la compétence eaux pluviales non urbaines
<b>Marie-Claude Calas</b>	Vice-Présidente chargée de la communication
<b>Cathy Cauchie</b>	Vice-Présidente chargée des affaires juridiques et foncières
<b>Tony Fidan</b>	Vice-Président chargé du SAGE et de l'urbanisme sur le bassin versant du Petit Rosne
<b>Didier Guével</b>	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Petit Rosne
<b>Jean-Pierre Lechaptois</b>	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Croult
<b>Maurice Maquin</b>	Vice-Président chargé de la GEMAPI sur le bassin versant du Petit Rosne
<b>Jean-Robert Pollet</b>	Vice-Président chargé de l'assainissement sur le bassin versant du Croult
<b>Roland Py</b>	Vice-Président chargé de la station de dépollution des eaux usées
<b>Claude Tibi</b>	Vice-Président chargé des finances

## Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

### ANDILLY (CAPV)

**M. Philippe FEUGERE**  
**Mme Véronique ALEXANDRE**  
Mme Béatrice LAFLEUR  
M. Mickael MARTINS

### ARNOUVILLE (CARPF)

**M. Tony FIDAN**  
**M. Joël DELCAMBRE**  
M. Mathieu DOMAN  
M. Adrien DA COSTA

### ATTAINVILLE (CAPV)

**M. Valério MACCAGNAN**  
**Mme Carine DELSUPEXHE**  
Mme Sophie JENEVEIN  
M. Stéphane BOUBLEMART

### BAILLET-EN-France (C3PF)

**Mme Christiane AKNOUCHE**  
**M. Jean Claude LAINE**  
M. Jérôme RUGET  
M. Richard GRIGNASCHI

### BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

**M. Abdellah BENOURET**  
**M. Claude BONNET**  
M. Bernard BREGEAT  
M. Dominique LOUREIRO

### BOUFFÉMONT (CAPV)

**Mme Joëlle POTIER**  
**M. Pascal TESSE**  
Mme Camille BRUNEAU  
M. Alain KOURDIAN

### BOUQUEVAL (CARPF)

**Mme Marie-Claude CALAS**  
**M. Francis MALLARD**  
M. Noël HEDIN  
Mme Magalie FIAES

### CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

**Mme Florence MATT**  
**Mme Marie EVRARD**  
Mme Martine BAYON  
M. Maurice DOBBELS

### DOMONT (CAPV)

**M. Martin KAMGUEN**  
**M. Charles ABEHASSERA**  
Mme Josette MARTIN  
Mme Marie-France BOSOLO

### ECOUEN (CARPF)

**Mme Catherine DELPRAT**  
**M. Philippe SELOSSE**  
M. Jean-René FAIVRE  
M. Éric MALLE

### EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

**Mme Ingrid DE WAZIERES**  
**M. Mouhammad ABDOL**  
Mme Adélia GASPARD  
M. Daniel DOUY

### EZANVILLE (CAPV)

**M. Éric BATTAGLIA**  
**M. Jean-Robert POLLET**  
M. Guy BARRIERE  
M. Louis LE PIERRE



## FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

**M. Patrice SAUBATTE**  
**M. Roland PY**  
 Mme Sylvie BATICLE  
 M. Jean-Michel BARONI

## GARGES-LÈS-GONESSE (CARPF)

**M. Benoît JIMENEZ**  
**M. Ramzi ZINAOU**  
 M. Daniel LOTAUT  
 M. Alexandre KARACADAG

## GONESSE (CARPF)

**M. Claude TIBI**  
**M. Jean-Michel DUBOIS**  
 M. Christian CAURO  
 M. Sympson NDALA

## GOUSSAINVILLE (CARPF)

**M. Abdelaziz HAMIDA**  
**M. Marwan CHAMAKHI**  
 Mme Sonia YEMBOU  
 M. Abdelwahab ZIGHA

## LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

**Mme Martine BRIDEL**  
**M. Robert GAGNET**  
 M. Hervé DEZOBRY  
 M. Daniel CHAUVOT

## LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

**M. Didier GUEVEL**  
**M. Marcel HINIEU**  
 Mme Anne Lise PRUVOT  
 Mme Renée GUEVEL

## LE THILLAY (CARPF)

**M. Christian CHOCHOIS**  
**M. Bertrand KOVAC**  
 M. Patrice PAGNOU  
 M. Daniel CHARPENTIER

## LOUVRES (CARPF)

**M. Eddy THOREAU**  
**M. Pedro TRAVISCO**  
 M. Nordine HABIBECHE  
 M. Frédéric NAVAS

## MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

**M. Jean-Claude BARRUET**  
**M. Lionel LEGRAND**  
 M. Stéphane BECQUET  
 M. Cédric MORVAN

## MOISSELLES (CAPV)

**M. Jean-Pierre LECHAPTOIS**  
**M. Sylvain MAURAY**  
 M. Victor CARDOSO  
 Mme Isabelle MATHIEUX

## MONTMORENCY (CAPV)

**M. Jean-Pierre DAUX**  
**M. Maxime THORY**  
 Mme Caroline SOUMAT  
 M. Stéphane PEGARD

## MONTSOULT (C3PF)

**Mme Laurence**  
**CARTIER-BOISTARD**  
**M. Gilles WECKMANN**  
 M. Franck SITBON  
 M. Pascal BORET

## PISCOP (CAPV)

**M. Blandine WALSH DE SERRANT**  
**M. Zoheir AICHOUCHE**  
 M. Bernard DE WAELE  
 M. Dominique TINTILLIER

## PUISEUX-EN-FRANCE (CARPF)

**Mme Nicole BERGERAT**  
**M. Jean-Jacques PERCHAT**  
 Mme Christine MAHE  
 M. Yves MURRU

## ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

**M. François CARRETTE**  
**M. Pierre COTTIN**  
 M. Bernard VERMEULEN  
 M. Cédric TEULIERE

## SAINT-BRICE-SOUS-FORET (CAPV)

**M. Thierry FELLOUS**  
**Mme Céline DUBOIS**  
 Mme Norah TORJMAN  
 M. Nicolas LELEUX

## SARCELLES (CARPF)

**M. Sylvain LALONDE**  
**M. Navaz MOUHAMADALY**  
 M. Laura MENACEUR  
 Mme Sylviane BARBU

## SAINT-WITZ (CARPF)

**M. Jean-Charles BOCQUET**  
**M. Gérard DREVILLE**  
 M. Frédéric MOIZARD  
 M. Jean-Michel DEBCZAK

## VAUD'HERLAND (CARPF)

**M. Bruno REGAERT**  
**M. Pascal BACHELET**  
 M. Stéphane COSSARD  
 Mme Corinne BOULANGER

## VEMARS (CARPF)

**M. Alain GOLETTA**  
**M. Frédéric DIDIER**  
 M. Lionel LECUYER  
 Mme Adeline COURTOIS

## VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

**M. Emmanuel FREIXO**  
**Mme Pascale BARBE**  
 M. Charles MONTFORT  
 M. Philippe DUPE

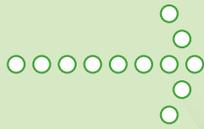
## VILLERON (CARPF)

**M. Dominique KUDLA**  
**Mme Cathy CAUCHIE**  
 M. Lionel PLASMANS  
 M. Christian MAUCLER

## VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

**M. Maurice MAQUIN**  
**M. Léon EDART**  
 Mme Djida DJALLALI-TECHTACH  
 M. Maurice BONNARD





# Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :

## Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.



Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

## Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

## Limiter les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.



Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



## Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT

**M** Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties tierces avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières,...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Île-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Enghien-Vielle Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

À Bonneuil-en-France, le 11 mars 2021

Le Président du SIAH

Benoit Jimenez

Nos engagements environnementaux ○○○○





[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)